

LE RECOURS ET LES PRATIQUES DE TRAVAIL NON DÉCLARÉ À DOMICILE



VOS CONTACTS IPSOS

Mathieu Gallard
mathieu.gallard@ipsos.com

Salomé Quétier Parent
salome.quetierparent@ipsos.com

GAME CHANGERS



FICHE TECHNIQUE



ÉCHANTILLONS

Deux échantillons issus d'un échantillon national représentatif de la population de France métropolitaine âgée de 18 ans et plus (de 24 169 personnes) :



2 204

PARTICULIERS EMPLOYEURS

personnes ayant eu recours à un intervenant à domicile sans passer par une société prestataire au cours des deux dernières années



1 222

EMPLOYÉS

personnes ayant exercé une activité au domicile de particuliers sans passer par une société prestataire au cours des deux dernières années

DATE DE TERRAIN

Du 19 avril au 20 mai 2021



MÉTHODE

Échantillon interrogé par Internet via l'Access Panel Online d'Ipsos.

Méthode des quotas appliqué à l'échantillon national :
sexe, âge, catégorie d'agglomération, région.



Enquête réalisée pour

Le HCFi-PS (Haut conseil au financement de la protection sociale), la **Fepem** (Fédération des particuliers employeurs de France) et l'**Acoss** (Agence centrale des organismes de sécurité sociale)



Ce rapport a été élaboré dans le respect de la norme internationale ISO 20252 « Etudes de marché, études sociales et d'opinion ». Ce rapport a été relu par *Mathieu Gallard, Directeur d'études (Ipsos Public Affairs)*.

PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a été réalisée en ligne, sur l'*Access Panel Online* d'Ipsos. Cette méthodologie peut **conduire à certains biais**, et notamment **la difficulté à joindre certaines catégories de la population qui restent encore aujourd'hui moins connectées*** : même si notre échantillon initial de l'ensemble des Français compte par exemple la même proportion de personnes âgées que dans la population adulte, les personnes âgées de l'échantillon, qui sont par nature connectées, ont peut-être des comportements et des attitudes différentes de celles qui n'ont pu être incluses dans l'échantillon car non connectées.

Néanmoins, les autres méthodologies disponibles (téléphone et face-à-face) **souffrent elles aussi de biais affectant la structure des échantillons** : les moins de 35 ans et les actifs restent plus difficile à joindre par ces canaux, de même que les urbains en face-à-face. Surtout, une enquête dont l'objectif est de mieux comprendre des comportement illégaux se doit **d'écarter au maximum le biais de désirabilité sociale**, qui consiste à ne pas avouer son comportement ou ses attitudes réelles face à un enquêteur. De nombreuses analyses portant sur des sujets très variés (préjugés racistes, consommation de drogue, pratiques sexuelles...) ont montré que **ce biais était fortement réduit dans les enquêtes en ligne** du fait de l'absence d'enquêteur. Par ailleurs, la méthodologie retenue impliquait de partir d'un échantillon initial très large, ce qui aurait été **prohibitif du point de vue du coût et des délais** avec un mode de recueil en face-à-face ou téléphonique.

Enfin, et cela est vrai quel que soit le mode de recueil, les enquêtes par sondages ont **des difficultés à parfaitement toucher certaines populations moins bien intégrées socialement**.

** Le taux de connexion des Français est de 92% en 2020 (Credoc 2021), mais seulement de 88% dans les zones rurales, 71% chez les 70 ans et plus et 66% chez les non-diplômés.*

LE RECOURS ET LES PRATIQUES DE TRAVAIL NON DÉCLARÉ À DOMICILE PAR LES PARTICULIERS EMPLOYEURS

1

LE PROFIL DES PARTICULIERS EMPLOYEURS INTERROGÉS

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS RÉPONDANTS SONT PLUS ÂGÉS ET D'UNE CATÉGORIE SOCIALE SUPÉRIEURE À LA MOYENNE



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

	Population générale*	Particuliers Employeurs**
Sexe		
Homme	47,6%	56%
Femme	52,4%	44%
Age		
18-35 ans	25,4%	13%
35-59 ans	42,3%	43%
60 ans et plus	32,3%	44%
Catégorie d'agglomération		
Rural	22,4%	23%
- de 20 000 habs.	17,3%	18%
20 à 100 000 habs.	13,7%	13%
+ de 100 000 habs. hors aggl. parisienne	30,1%	28%
Aggl. parisienne	16,5%	18%

	Population générale*	Particuliers Employeurs**
Catégorie socio-professionnelle		
Indépendant	3,8%	3%
Cadre	10,2%	22%
Prof. intermédiaire	15,1%	18%
ST CSP+	29,9%	43%
Employé	17,1%	13%
Ouvrier	12,8%	3%
ST CSP-	29,9%	16%
Retraité	28,0%	37%
Inactif	12,2%	4%
Revenu annuel du foyer		
Moins de 15 000 €	-	5%
15 000€ à 24 000€	-	12%
24 001€ à 36 000€	-	26%
36 001€ à 48 000€	-	21%
Plus de 48 000 €	-	35%

6 – ©Ipsos – Déclaration et non déclaration du travail à domicile – Avril 2021

* Français âgés de 18 ans et plus, France métropolitaine, Population des ménages, Recensement INSEE 2017

** Pourcentages affichés hors NSP afin d'assurer la comparabilité avec la population française



LES MODALITÉS DU RECOURS À UN INTERVENANT À DOMICILE



**PARTICULIERS
EMPLOYEURS**

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS INDIQUENT AVOIR SURTOUT RECOURS À DES EMPLOIS DE MÉNAGE ET DE TRAVAUX/JARDINAGE...

Question : « Vous avez indiqué avoir eu recours au cours des deux dernières années à une ou plusieurs personnes pour travailler à votre domicile (ménage, garde d'enfants, assistance aux personnes âgées et handicapées, jardinage, aide aux devoirs, etc.) sans passer par un organisme prestataire. De quels services s'agissait-il ? »

Faire le ménage/repassage chez vous 51% → Agglomération parisienne : 59%
Cadres : 59%

S'occuper de votre jardin ou réaliser des travaux à votre domicile 49%

Garder vos enfants à votre domicile 10%

S'occuper d'un membre de votre famille (ou de vous-même) en situation de dépendance ou de handicap à domicile 6% → Foyers avec des revenus nets inférieurs à 15 000 € annuels : 19%

Aider vos enfants à faire leurs devoirs à domicile, soutien scolaire 6% → Foyers avec des revenus nets inférieurs à 15 000 € annuels : 19%

Autre 4%

Ont recours à au moins deux types d'emplois différents :

22%

Ont recours à au moins trois types d'emplois différents :

3%



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

DES PROFILS TRÈS DIFFÉRENTS SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ AUQUEL ONT RECOURS LES PARTICULIERS EMPLOYEURS (1/2)



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

	Ensemble	Type d'activité				
		Ménage / repassage	Garde d'enfants	Personnes handicapées/ âgées	Jardinage / travaux	Aide aux devoirs
Sexe						
Homme	56%	57%	40%	39%	60%	40%
Femme	44%	43%	60%	61%	40%	60%
Âge						
18-35 ans	13%	8%	41%	11%	6%	33%
35-59 ans	43%	45%	57%	58%	38%	59%
60 ans et plus	44%	47%	2%	31%	56%	8%
Catégorie d'agglomération						
Rural	23%	23%	31%	7%	27%	17%
- de 20 000 habs.	18%	16%	18%	24%	20%	19%
20 à 100 000 habs.	13%	13%	6%	16%	16%	15%
+ de 100 000 habs. hors agglo. parisienne	28%	28%	25%	34%	26%	28%
Agglo. parisienne	18%	18%	20%	19%	12%	21%

 Données calculées uniquement sur les employeurs ayant recours à un seul type de service

DES PROFILS TRÈS DIFFÉRENTS SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ AUQUEL ONT RECOURS LES PARTICULIERS EMPLOYEURS (2/2)



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

	Ensemble	Type d'activité				
		Ménage / repassage	Garde d'enfants	Personnes handicapées / âgées	Jardinage / travaux	Aide aux devoirs
Catégorie socio-professionnelle						
Indépendant	3%	3%	6%	0%	2%	0%
Cadre	22%	28%	24%	18%	15%	28%
Prof. intermédiaire	18%	17%	35%	16%	19%	12%
ST CSP+	43%	48%	65%	34%	36%	41%
Employé	13%	10%	28%	29%	11%	38%
Ouvrier	3%	2%	3%	7%	3%	6%
ST CSP-	16%	12%	31%	36%	14%	44%
Retraité	37%	37%	2%	24%	48%	3%
Inactif	4%	3%	2%	6%	2%	12%
Revenu annuel du foyer						
Moins de 15 000 €	5%	4%	3%	11%	4%	21%
15 000€ à 24 000€	12%	11%	4%	32%	13%	17%
24 001€ à 36 000€	26%	20%	37%	18%	30%	28%
Plus de 36 000 €	57%	65%	56%	37%	53%	34%

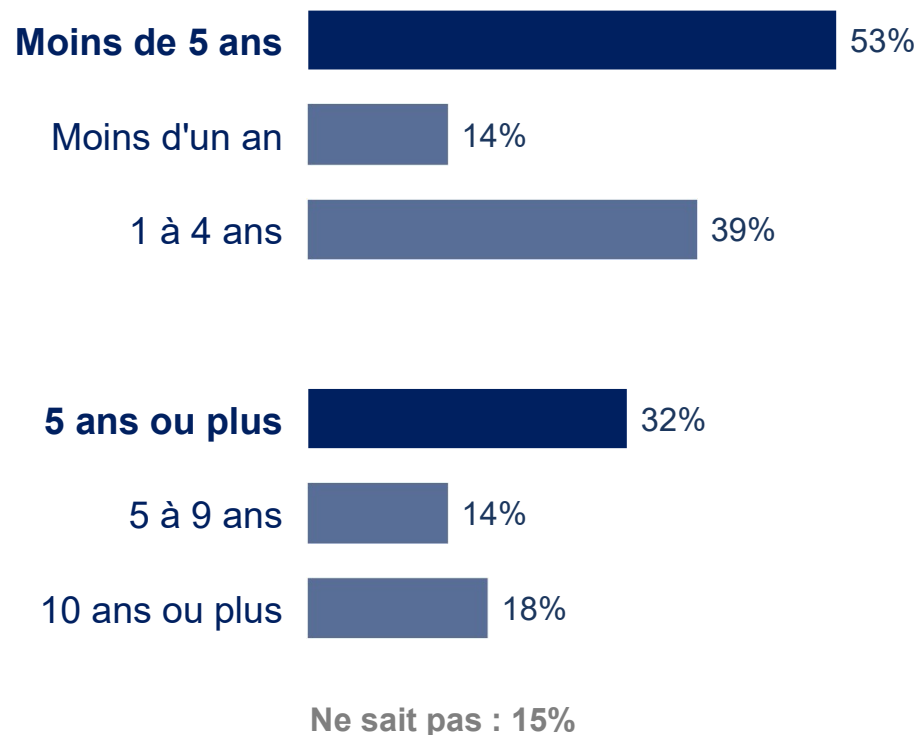
 Données calculées uniquement sur les employeurs ayant recours à un seul type de service

POUR LES RÉPONDANTS, UN RECOURS À UN INTERVENANT À DOMICILE QUI DATE EN MOYENNE DE PRÈS DE 6 ANS

Question : « Depuis combien de temps avez-vous recours à un salarié à domicile (sans passer par un organisme prestataire de services à la personne) ? »



PARTICULIERS
EMPLOYEURS



5,6 ans en moyenne

Agglo. parisienne : 6,8 ans
Cadres : 6,2 ans
Employés/Ouvriers : 3 ans
Retraités : 7,2 ans



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

11 ©Ipsos – Déclaration et non déclaration du travail à domicile – Avril 2021

Réponse numérique ouverte

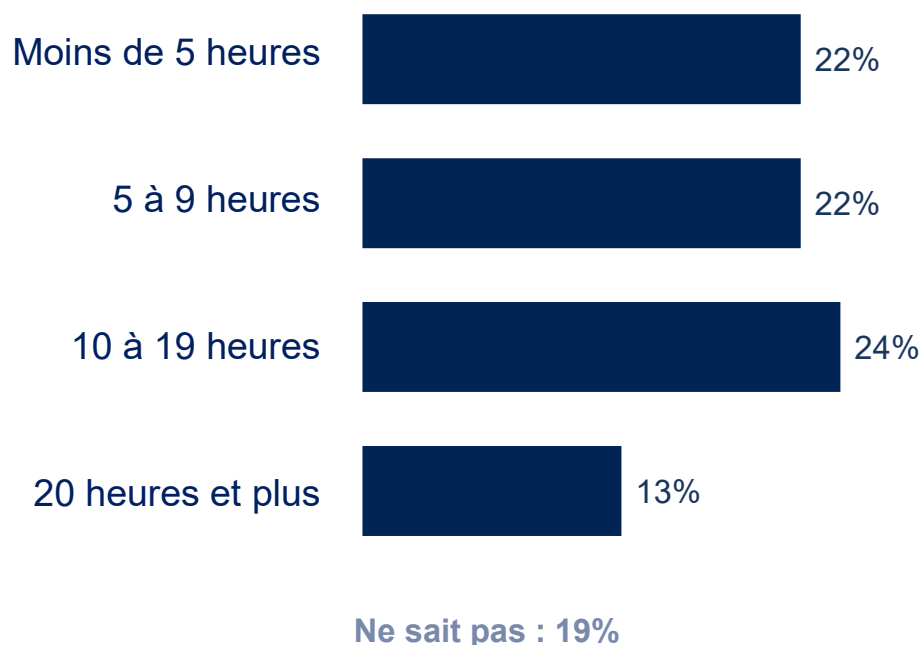


EN MOYENNE, LES PARTICULIERS EMPLOYEURS INTERROGÉS DÉCLARENT EMPLOYER UN INTERVENANT 14 HEURES PAR MOIS, AVEC UNE GRANDE DIVERSITÉ DE SITUATIONS



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

Question : « Combien d'heures avez-vous payé pour ces services au cours du dernier mois où vous y avez eu recours ? »



14 heures par mois en moyenne

Personnes avec enfants à charge : 17 heures
Personnes avec enfants de moins de 6 ans : 24 heures
Agglomération parisienne : 16 heures

A recours à des services...

... liés au fait de s'occuper d'un proche en situation de dépendance ou de handicap* : 42 heures
... de garde d'enfants* : 32 heures
... d'aide aux devoirs* : 18 heures
... de ménage/repassage* : 11 heures
... de jardinage/travaux à domicile* : 10 heures

 *Données calculées uniquement sur les employeurs ayant recours à un seul type de service

 Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

12 ©Ipsos – Déclaration et non déclaration du travail à domicile – Avril 2021

Réponse numérique ouverte



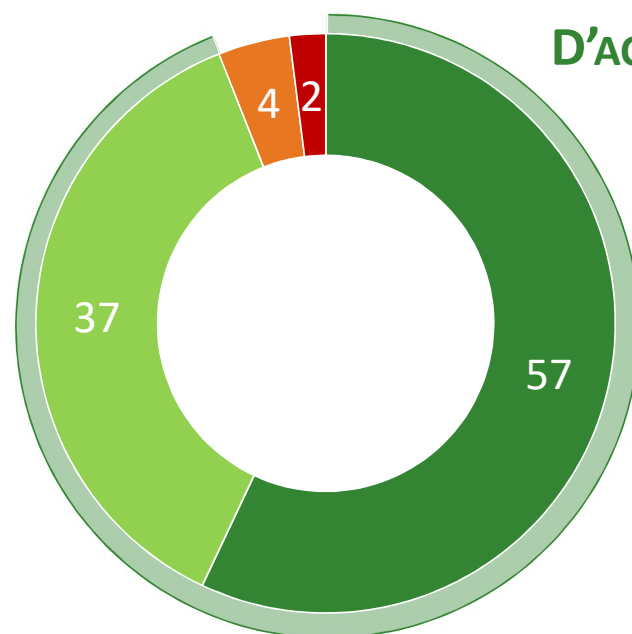
LES AIDES FINANCIÈRES LIÉES À L'EMPLOI À DOMICILE



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

UNE FORTE NOTORIÉTÉ DES AIDES FISCALES ET SOCIALES LIÉES À LA DÉCLARATION DE SALARIÉS À DOMICILE

Question : « Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante ? « Déclarer ses salariés à domicile procure des avantages fiscaux (crédits d'impôts), des avantages sociaux (prise en charge ou exonération de cotisations) ou d'autres aides (APA, conseil général, etc.) » »



D'ACCORD : 94%

Détail sur « Tout à fait d'accord »

- 60 ans et plus : 67%
- A recours à des services de ménage/repassage : 64%
- Employés/ouvriers : 41% (vs Cadres : 58%)
- Moins de 35 ans : 32%

TOUT À FAIT D'ACCORD

PLUTÔT D'ACCORD

PLUTÔT PAS D'ACCORD

PAS DU TOUT D'ACCORD



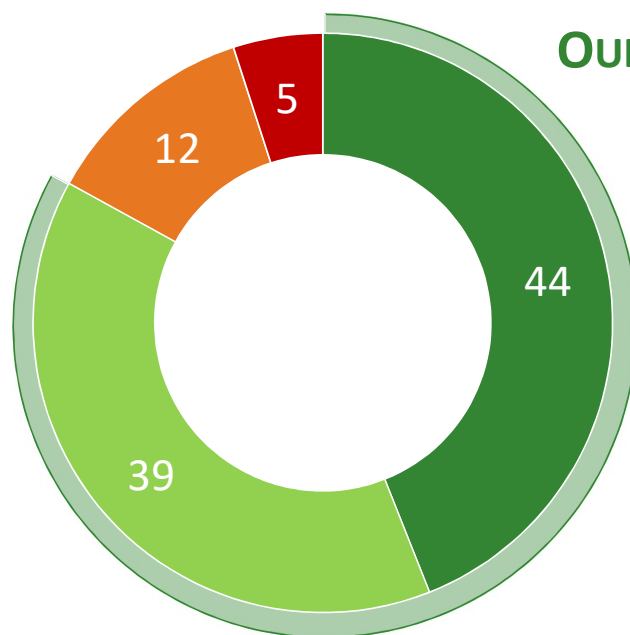
Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

DES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX QUI JOUENT UN RÔLE IMPORTANT DANS LA DÉCISION D'AVOIR RECOURS À L'EMPLOI À DOMICILE



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

Question : « Selon vous, ces dispositifs (crédits d'impôt, avantages sociaux, aides) jouent-ils un rôle important dans la décision d'employer un salarié à domicile ? »



OUI : 83%

Détail sur « Oui, tout à fait » :



Foyers avec des revenus nets annuels inférieurs à 15 000€ : 35%



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

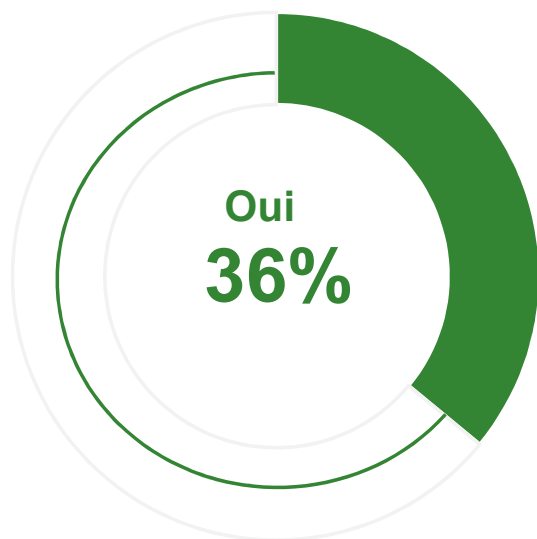
SEULS UN PEU PLUS D'1/3 DES PARTICULIERS EMPLOYEURS DISENT AVOIR BÉNÉFICIÉ D'EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES POUR LEURS EMPLOIS À DOMICILE, ET LEUR MONTANT EST MAL CONNU



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

Question : « Avez-vous bénéficié d'exonérations de cotisations pour l'emploi de votre salarié à domicile le dernier mois où vous l'avez rémunéré ? »

Question : « Si oui, quel est le montant approximatif de cette exonération de cotisations pour un mois ? »



Moins de 50 € 12%

50 à 99 € 10%

100 € et plus 10%

**101,40 € en
moyenne/mois**



Ne sait pas : 68%



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile et ont bénéficié d'exonérations pour cette raison

DES AIDES FINANCIÈRES DONT SEULE UNE PETITE MINORITÉ DE PARTICULIERS EMPLOYEURS DISENT BÉNÉFICIER



**PARTICULIERS
EMPLOYEURS**

Question : « Avez-vous bénéficié d'une aide (APA, conseil général, etc.) pour l'emploi de votre salarié à domicile le dernier mois où vous l'avez rémunéré ? »

Question : « Si oui, quel est le montant approximatif de l'aide reçue (APA, conseil général, etc.) pour un mois ? »



**162,50 € en
moyenne/mois**

Chez ceux qui
déclarent
systématiquement :
**276,4 € en moyenne
par mois**



Ne sait pas : 45%



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile et ont bénéficié d'une aide pour cette raison



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

UNE GRANDE MAJORITÉ DES PARTICULIERS EMPLOYEURS INDIQUE PERCEVOIR DES AVANTAGES FISCAUX

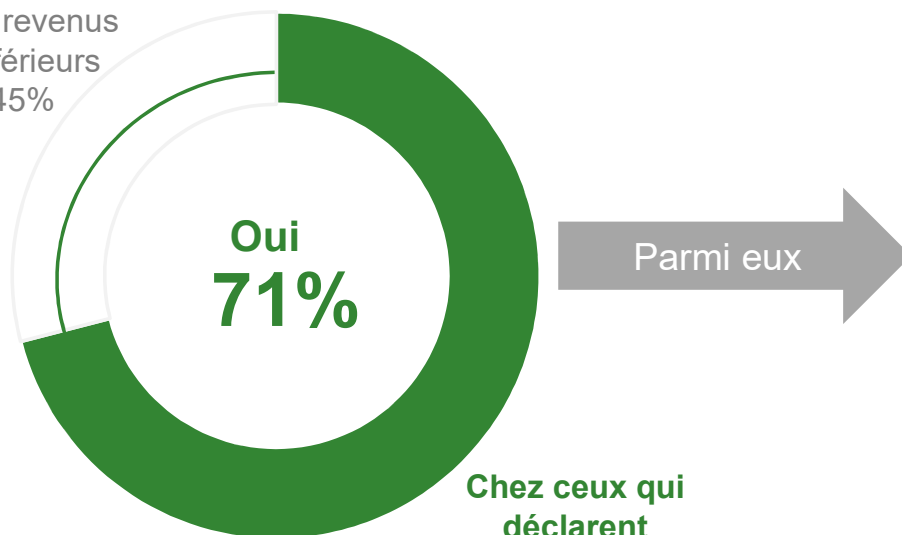


PARTICULIERS EMPLOYEURS

Question : « Bénéficiez-vous d'un avantage fiscal (déduction d'impôt ou crédit d'impôt) au titre de l'emploi d'un salarié à domicile ? »

Question : « Si oui, quel est le montant approximatif de l'avantage fiscal (déduction d'impôt, crédit d'impôt) pour une année ? »

Détail sur « Non » :
 Moins de 35 ans : 44%
 Foyers avec des revenus nets annuels inférieurs à 15 000€ : 45%



Chez ceux qui déclarent systématiquement : 82%



761,80 € en moyenne/an

→ Foyers avec 36 000 € de revenus nets ou plus annuels : 36

Chez ceux qui déclarent systématiquement : 776,2 € en moyenne par mois



Ne sait pas : 43%



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile et ont bénéficié d'un avantage fiscal pour cette raison



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

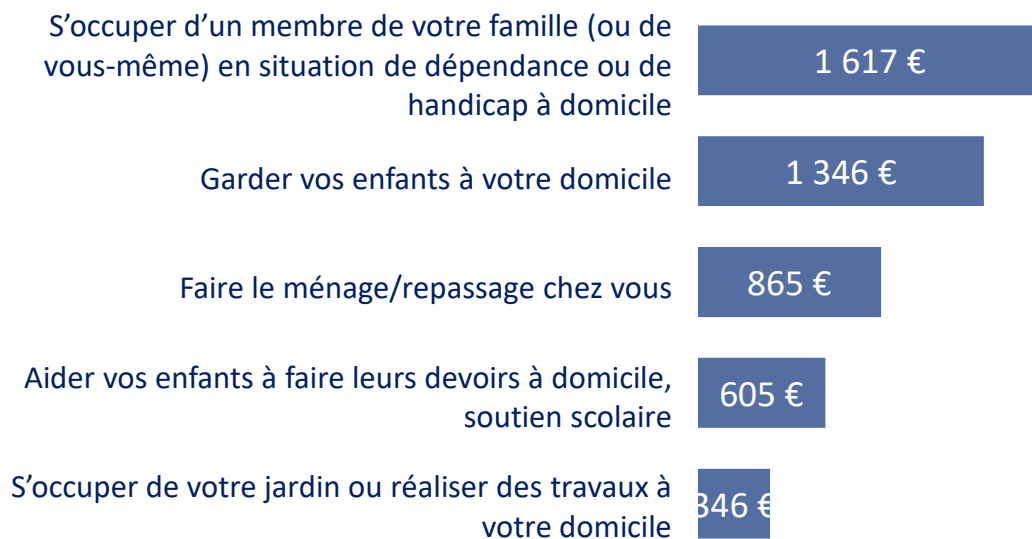
LES TYPES D'EMPLOIS QUI DONNENT LE PLUS LIEU AUX AVANTAGES FISCAUX SONT CEUX QUI REQUIÈRENT LE PLUS D'HEURES, NOTAMMENT L'AIDE À LA PERSONNE ET LA GARDE D'ENFANTS

Question : « Si oui, quel est le montant approximatif de l'avantage fiscal (déduction d'impôt, crédit d'impôt) pour une année ? »



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

Moyenne du montant de l'avantage fiscal selon le type d'emploi à domicile auquel les particuliers employeurs ont recours*



Moyenne du montant de l'avantage fiscal selon le nombre d'heures payées par le particulier employeur au cours du mois précédant l'enquête



 Données calculées uniquement sur les employeurs ayant recours à un seul type de service



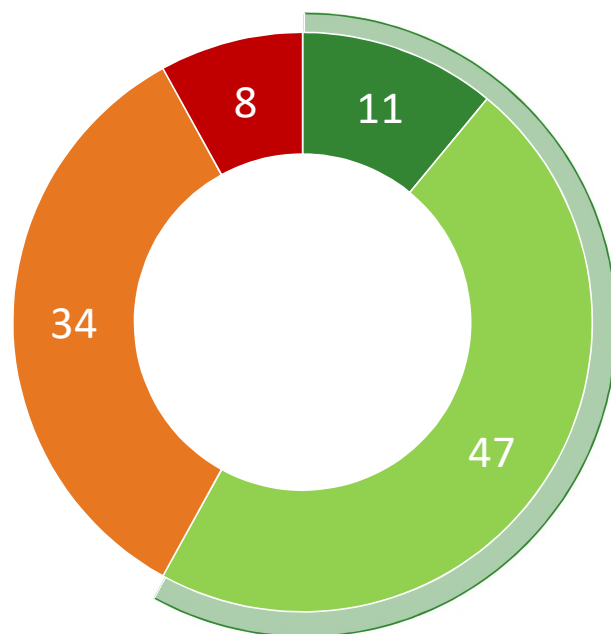
Base : à ceux qui ont eu recours à des services à domicile et ont bénéficié d'un avantage fiscal pour cette raison

PRÈS DE SIX PARTICULIERS EMPLOYEURS SUR 10 S'ESTIMENT BIEN INFORMÉS SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

Question : « Personnellement, diriez-vous que vous êtes bien ou mal informé vis-à-vis de ces différents dispositifs d'aide pour le recours à l'emploi à domicile ? »



→ **BIEN : 58%**



- 60 ans et plus : 67%
- Particuliers employeurs qui déclarent systématiquement les heures de leurs employés : 61%
- A recours à des services de jardinage/travaux à domicile* : 53%
- Moins de 35 ans : 46%
- A recours à des services de garde d'enfants* : 41%
- Emploie souvent leurs employés sans les déclarer : 41%



*Données calculées uniquement sur les employeurs ayant recours à un seul type de service



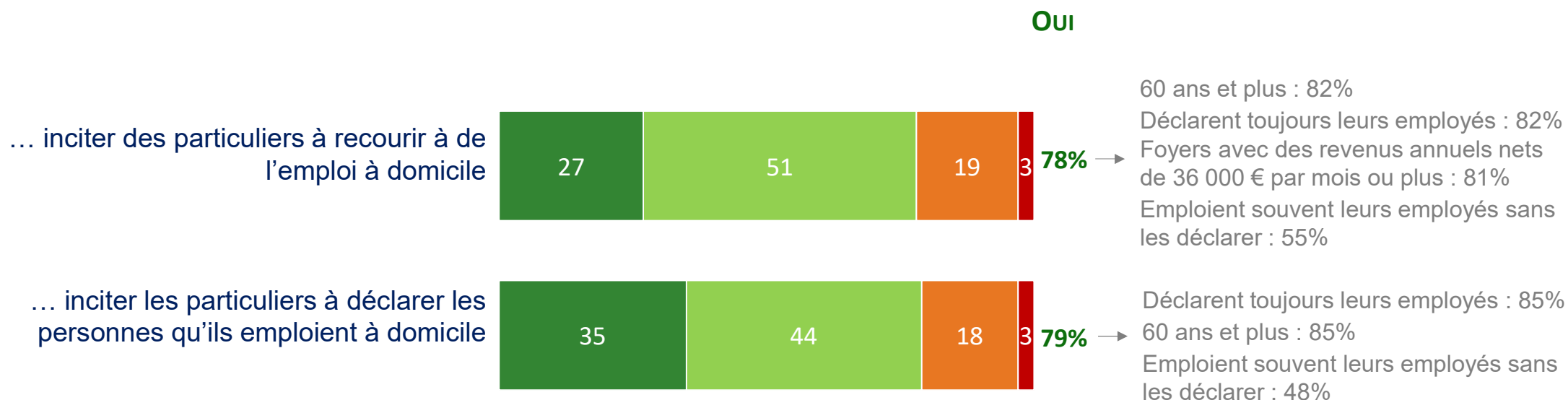
Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

DES DISPOSITIFS QUI INCITENT AU RECOURS À L'EMPLOI À DOMICILE, MAIS AUSSI À LA DÉCLARATION



**PARTICULIERS
EMPLOYEURS**

Question : «Selon vous, ces dispositifs (crédits d'impôt, avantages sociaux, aides) vous paraissent-ils suffisants pour... »



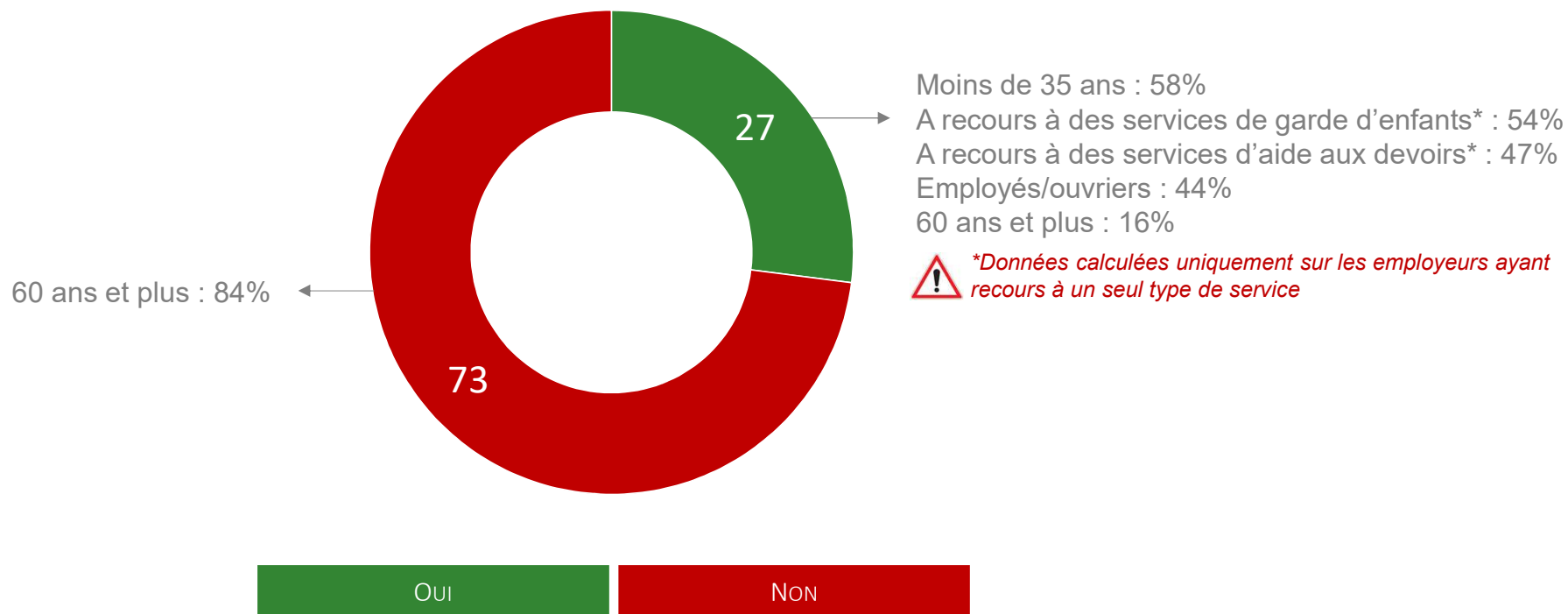
Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

LE DÉLAI DANS LE VERSEMENT DES AVANTAGES FISCAUX IMPACTE LE NOMBRE D'HEURES DEMANDÉES POUR PLUS DU QUART DES PARTICULIERS EMPLOYEURS



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

Question : « Les avantages fiscaux interviennent plusieurs mois après le versement du salaire au salarié. Est-ce que ces délais limitent le nombre d'heures que vous demandez pour ce service ? »



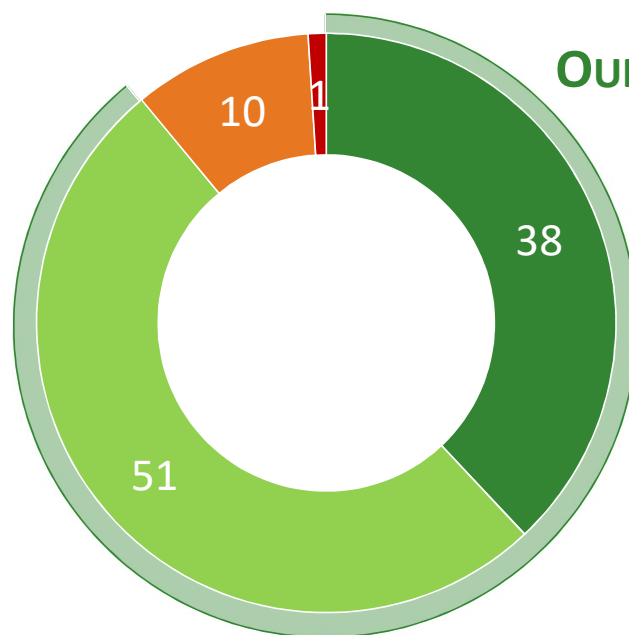
Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile et ont bénéficié d'un avantage fiscal pour cette raison

LA MISE EN PLACE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT EN TEMPS RÉEL POURRAIT DAVANTAGE INCITER LES PARTICULIERS EMPLOYEURS À DÉCLARER LEURS INTERVENANTS À DOMICILE



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

Question : « Selon vous, un dispositif permettant de disposer d'un crédit d'impôt en temps réel sans avoir à faire d'avance de trésorerie inciterait-il les personnes à davantage déclarer les salariés à domicile ? »



OUI : 89%

→ Particuliers employeurs qui ne déclarent pas souvent/parfois : 89%
Particuliers employeurs qui déclarent systématiquement : 89%



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

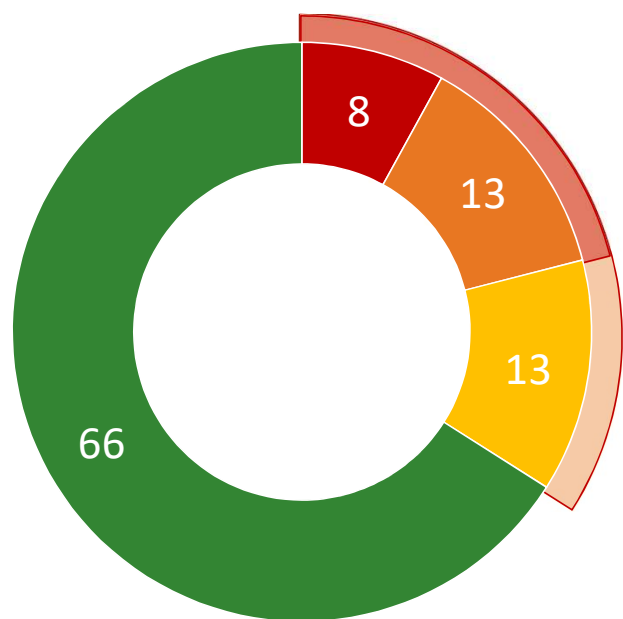
LA NON-DÉCLARATION DE L'ACTIVITÉ À DOMICILE



**PARTICULIERS
EMPLOYEURS**

UN TIERS DES PARTICULIERS EMPLOYEURS INTERROGÉS INDIQUE PRATIQUER LA SOUS-DÉCLARATION, ET UN CINQUIÈME LE FAIT RÉGULIÈREMENT

Question : « Vous est-il arrivé au cours des deux dernières années de ne pas déclarer au moins une partie de l'activité d'un salarié à domicile (par exemple un baby-sitter, le paiement en liquide de tout ou partie des heures ou d'une prime en liquide...) ? »



OUI : 34%

Moins de 35 ans : 57%

Foyers avec des revenus nets annuels de 15 000 € ou moins : 51%

Foyers avec des revenus nets annuels de 15 001 à 24 000 € : 44%

Agglo. parisienne : 41%

DONT : SOUVENT/PARFOIS : 21%



La non-déclaration ou sous-déclaration est sur-représentée chez les particuliers employeurs ayant recours à...

... l'aide aux devoirs* : 35%

... la garde d'enfants* : 33%



*Données calculées uniquement sur les employeurs ayant recours à un seul type de service

SOUVENT

PARFOIS

RAREMENT

JAMAIS



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

LE PROFIL DES PARTICULIERS EMPLOYEURS VARIE ASSEZ PEU EN FONCTION DE LEURS PRATIQUES DE DÉCLARATION...



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

	Sous-déclare...		
	...souvent / parfois	...rarement	...jamais
Sexe			
Homme (56%)*	54%	61%	55%
Femme (44%)*	46%	39%	45%
Age			
18-35 ans (13%)*	24%	19%	8%
35-59 ans (43%)*	46%	40%	43%
60 ans et plus (44%)*	30%	41%	49%
Catégorie d'agglomération			
Rural (23%)*	17%	16%	23%
- de 20 000 habs (18%)*	15%	17%	17%
20-100 000 habs (13%)*	12%	8%	13%
+ de 100 000 habs (28%)* Hors aggl. parisienne	22%	26%	26%
Aggl. parisienne (18%)*	18%	20%	14%

*Chiffres pour l'ensemble des particuliers employeurs interrogés

26 – ©Ipsos – Déclaration et non déclaration du travail à domicile – Avril 2021

	Sous-déclare...		
	...souvent / parfois	...rarement	...jamais
Catégorie socio-professionnelle			
Indépendant (3%)*	4%	2%	3%
Cadre (22%)*	23%	27%	20%
Prof. interméd. (18%)*	20%	15%	18%
ST CSP+ (43%)*	47%	44%	41%
Employé (13%)*	18%	13%	11%
Ouvrier (3%)*	4%	4%	3%
ST CSP- (16%)*	22%	17%	14%
Retraité (37%)*	24%	33%	42%
Inactif (4%)*	7%	6%	3%
Revenu annuel du foyer			
< à 15 000€ (5%)*	8%	4%	3%
15 000-24 000€ (12%)*	16%	12%	10%
24 000-36 000€ (26%)*	25%	27%	23%
> à 36 000€ (57%)*	49%	52%	55%

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS INTERROGÉS DISENT DÉCLARER MOINS SOUVENT LES EMPLOIS DE GARDE À D'ENFANTS ET D'AIDE AUX DEVOIRS QUE LES AUTRES EMPLOIS À DOMICILE



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

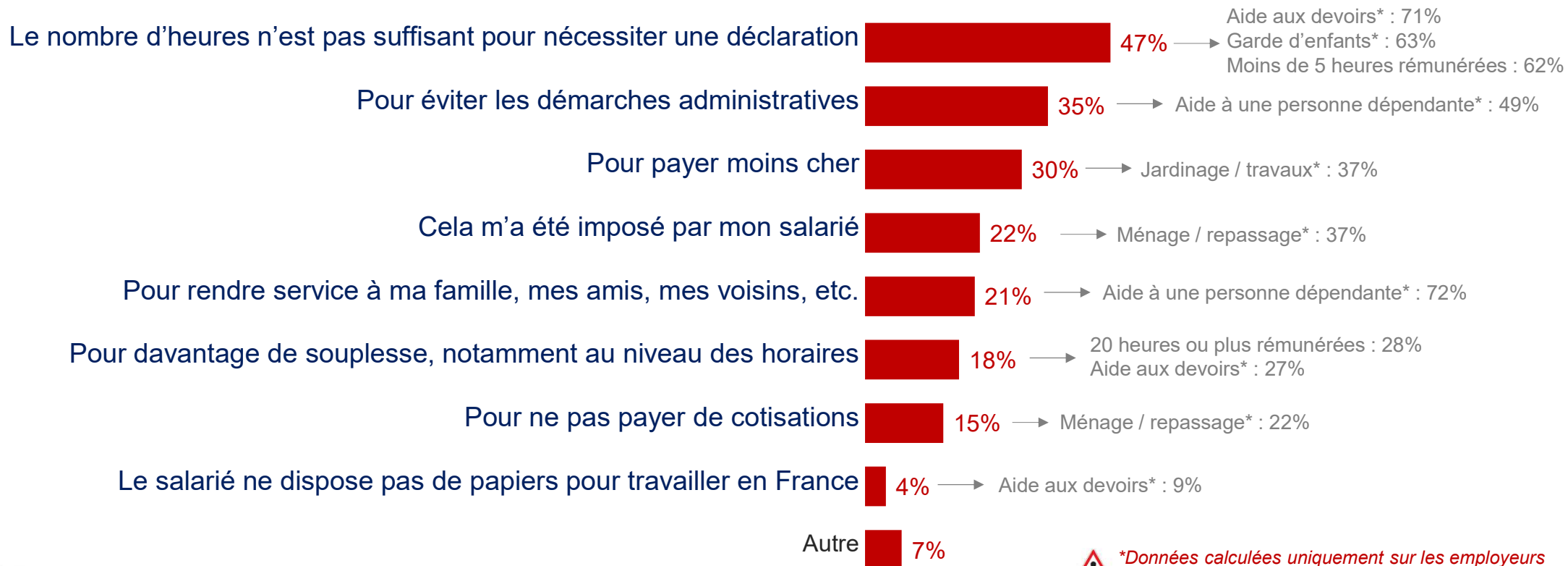
	Ensemble	Type d'activité					
		Ménage / repassage	Garde d'enfants	Personnes handicapées/ âgées	Jardinage / travaux	Aide aux devoirs	Autre
Pratiques de déclaration							
Sous-déclare souvent	8%	8%	16%	6%	7%	7%	8%
Sous-déclare parfois	13%	14%	25%	18%	13%	32%	3%
<i>ST Souvent/parfois</i>	21%	22%	41%	24%	20%	39%	11%
Sous-déclare rarement	13%	13%	17%	18%	13%	18%	11%
<i>ST Souvent/parfois/rarement</i>	34%	35%	58%	42%	33%	57%	22%
Ne sous-déclare jamais	66%	65%	42%	58%	67%	43%	78%

LA RAISON LA PLUS FRÉQUEMMENT CITÉE POUR EXPLIQUER LA SOUS-DÉCLARATION / NON-DÉCLARATION EST LE FAIBLE NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

Question : « Quelles sont les deux principales raisons pour lesquelles cet emploi n'a pas été déclaré (totalement ou en partie) ? »



*Données calculées uniquement sur les employeurs ayant recours à un seul type de service

Total supérieur à 100, deux réponses possibles



Base : À ceux qui ont sous-déclaré du travail à domicile dont ils ont bénéficié

DES HEURES NON-DÉCLARÉES QUI SONT AVANT TOUT PAYÉES EN LIQUIDE

Question : « Il vous est arrivé de ne pas déclarer au moins une partie des heures réalisées par votre salarié(e) à domicile.
Quand cela a été le cas, comment avez-vous rémunéré le salarié ? »

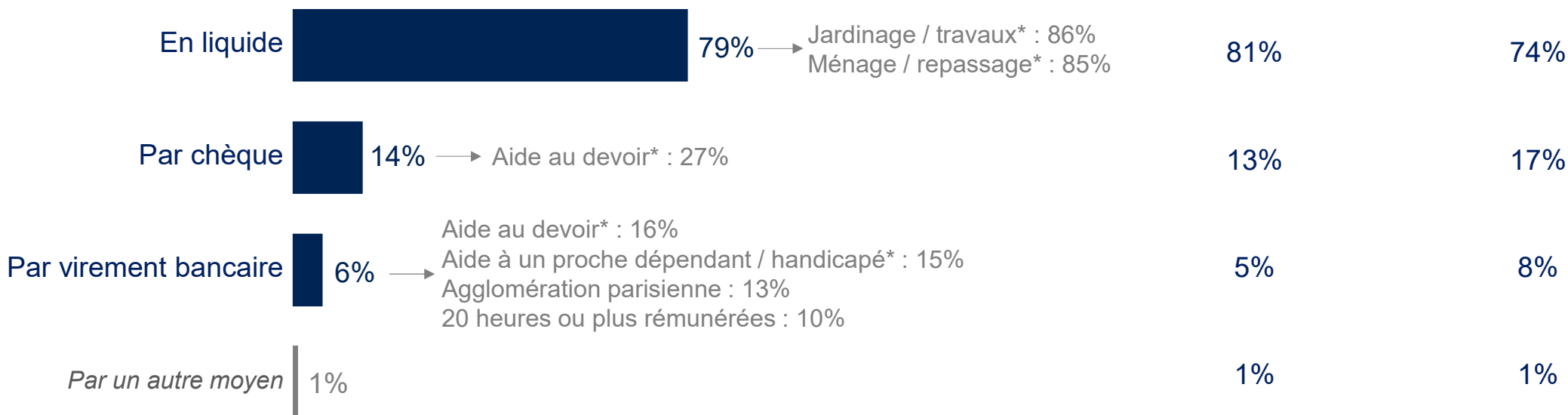


**PARTICULIERS
EMPLOYEURS**

Résultats auprès des particuliers employeurs...

...ayant recours à un seul type de service

...ayant recours à plusieurs types de services



 *Données calculées uniquement sur les employeurs ayant recours à un seul type de service



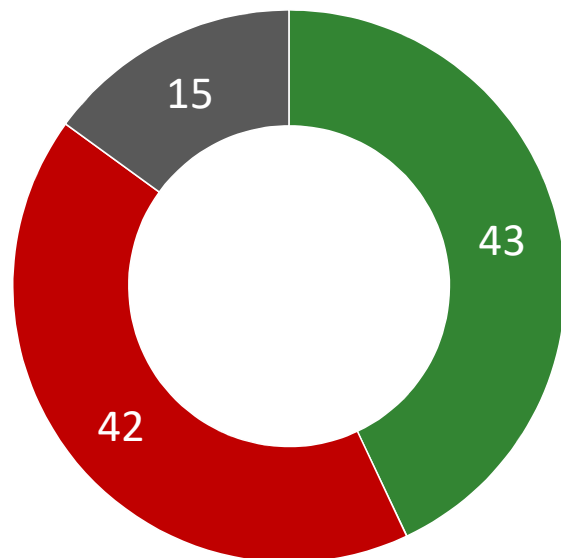
Base : À ceux qui ont sous-déclaré du travail à domicile dont ils ont bénéficié

UNE MAJORITÉ DES EMPLOYEURS INDIQUE QUE LA SOUS-DÉCLARATION / NON-DÉCLARATION IMPACTE PEU LE NIVEAU DE SALAIRE



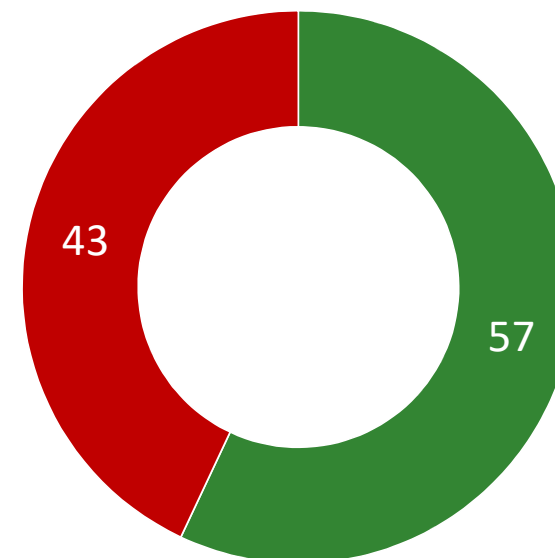
**PARTICULIERS
EMPLOYEURS**

Question : « Est-ce la même personne qui effectue les heures déclarées et non déclarées à votre domicile ? »



Base : À ceux qui ont sous-déclaré du travail à domicile dont ils ont bénéficié

Question : « Le salaire horaire versé est-il le même lorsque le service est déclaré ou non-déclaré ? »



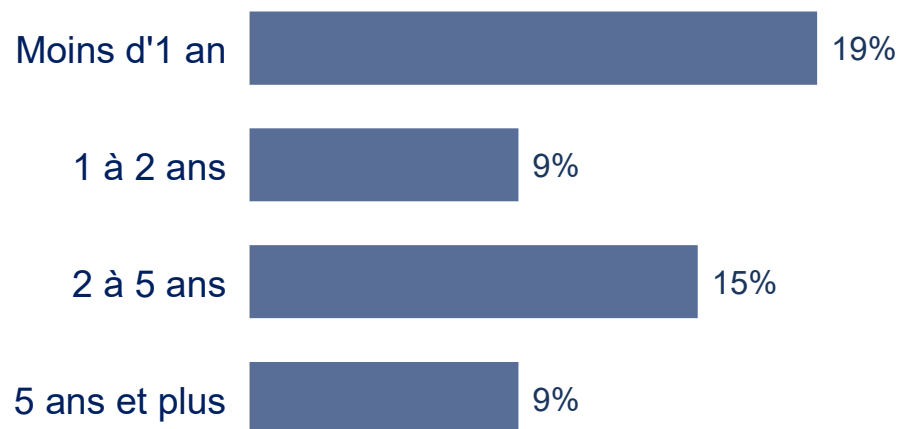
Base : À ceux qui ont sous-déclaré une partie du travail à domicile dont ils ont bénéficié

L'ANCIENNETÉ DU RECOURS À DES EMPLOYÉS À DOMICILE SOUS-DÉCLARÉS / NON-DÉCLARÉS

Question : « Depuis combien de temps recourez-vous à des personnes à domicile sans les déclarer (totalement ou en partie) ? »



PARTICULIERS
EMPLOYEURS



2,9 ans
en moyenne



Ne sait pas : 48%



Base : À ceux qui ont sous-déclaré du travail à domicile dont ils ont bénéficié

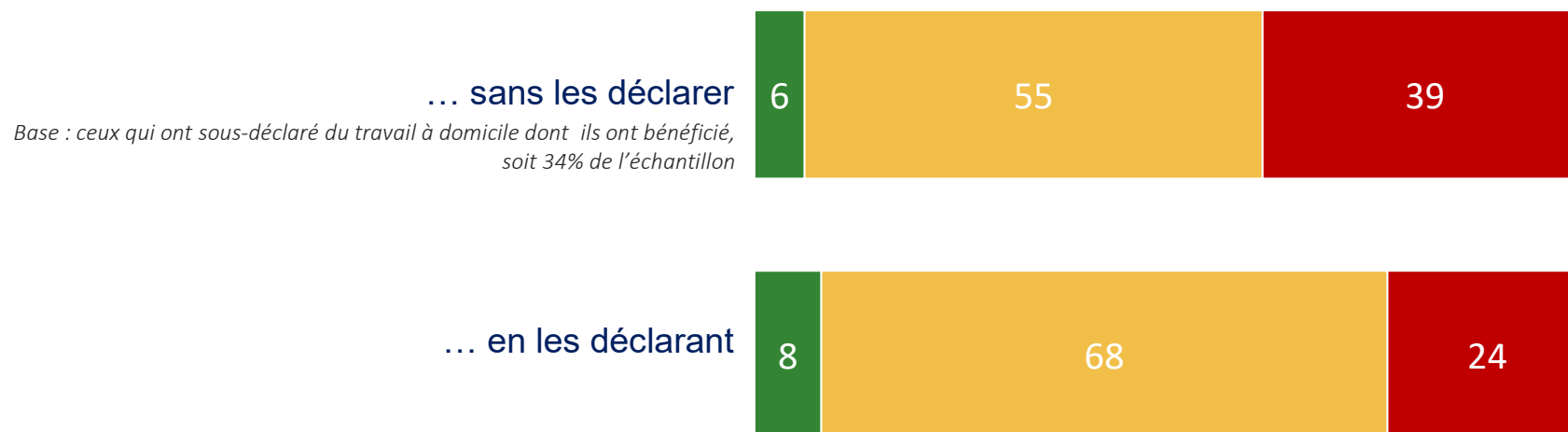
31 ©Ipsos – Déclaration et non déclaration du travail à domicile – Avril 2021

UN REcul SENSIBLE DU RECOURS AU TRAVAIL À DOMICILE DURANT LA CRISE SANITAIRE, ET NOTAMMENT DU TRAVAIL NON-DÉCLARÉ



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

Question : « Depuis la crise sanitaire, avez-vous plus souvent, moins souvent ou ni plus, ni moins souvent recours à des personnes travaillant à votre domicile qu'auparavant... »



Base : ceux qui ont sous-déclaré du travail à domicile dont ils ont bénéficié, soit 34% de l'échantillon



Base : À ceux qui ont eu recours à des services à domicile

UN MOINDRE RECOURS AU TRAVAIL À DOMICILE NON-DÉCLARÉ AVANT TOUT LIÉ À UNE BAISSÉ DU TRAVAIL À DOMICILE



PARTICULIERS
EMPLOYEURS

Question : « Pourquoi avez-vous moins souvent recours au travail à domicile sans le déclarer depuis la crise sanitaire ? »

A MOINS EU RECOURS AU TRAVAIL À DOMICILE EN GÉNÉRAL	70%	PLUS ÉCONOMIQUE DE LE DÉCLARER/PAS DE CHARGE SOCIALE/POUR LE CRÉDIT D'IMPÔT ET/OU LE CESU	2%
Plus besoin d'employer quelqu'un (télétravail, retraite, enfants grandissent, confinement donc plus de sorties, fin de travaux...)	51%	DIVERS	16%
Peur du covid/pour respecter les gestes barrière, la distanciation sociale/pas de personnes étrangères à mon domicile	9%	C'était exceptionnel/ je n'ai pas déclaré une fois et ne le referai plus	3%
Raison financière/baisse des revenus/pour faire des économies	6%	Pour être en règle/parce que ce n'est pas légal	2%
La personne employée ne venait plus/a arrêté de travailler	4%	Par sécurité	2%
A cause du confinement (sans précisions)	3%	Je ne le fais que si c'est pour quelques heures	1%
Autre	1%	C'est mieux de déclarer	1%
POUR AVANTAGER LE SALARIÉ	7%	C'était plus pratique, facile, rapide	1%
Pour protéger l'employé : assurance/couvre risque de maladie ou accident	3%	Autre	6%
Demande de l'employé	3%	NE SAIT PAS/SANS RÉPONSE	7%
C'était pour rendre service, pour l'aider financièrement	2%		

Une même réponse peut être classée dans plusieurs catégories différentes, le total est donc supérieur à 100%



Base : À ceux qui ont eu répondu avoir eu moins recours à des services à domicile non-déclarés ou sous-déclarés

LE RECOURS ET LES PRATIQUES DE TRAVAIL NON DÉCLARÉ À DOMICILE POUR LES INTERVENANTS

2

LE PROFIL DES INTERVENANTS À DOMICILE INTERROGÉS

LES INTERVENANTS À DOMICILE ONT UN PROFIL PLUS FÉMININ, JEUNE ET POPULAIRE QUE LA MOYENNE



	Population*	Actifs**	Intervenants
Sexe			
Homme	47,6%	51,4%	37%
Femme	52,4%	48,6%	63%

	Population*	Actifs**	Intervenants
Age			
Moins de 35 ans	25,4%	30,2%	42%
35-59 ans	42,3%	64,4%	45%
60 ans et plus	32,3%	5,5%	13%

	Population*	Actifs**	Intervenants
Catégorie d'agglomération			
Rural	22,4%	24,5%	16%
- de 20 000 habs	17,3%	16,5%	12%
20 à 100 000 habs	13,7%	15,8%	10%
+ de 100 000 habs Hors agglo. parisienne	30,1%	25%	26%
Agglo. parisienne	16,5%	18,2%	12%

	Population *	Actifs**	Intervenants
Catégorie socio-professionnelle			
Indépendant	3,8%	6,7%	6%
Cadre	10,2%	18,4%	13%
Prof. intermédiaire	15,1%	26,2%	12%
ST CSP+	29,9%	52,9%	32%
Employé	17,1%	27,4%	34%
Ouvrier	12,8%	19,8%	7%
ST CSP-	29,9%	47,1%	41%
Retraité	28,0%	-	9%
Inactif	12,2%	-	18%

	Population *	Actifs**	Intervenants
Revenu annuel du foyer			
Moins de 15 000€	-	-	20%
15 000€ à 24 000€	-	-	20%
24 001€ à 36 000€	-	-	24%
36 001€ à 48 000€	-	-	13%
Plus de 48 000€	-	-	12%

36 – ©Ipsos – Déclaration et non déclaration du travail à domicile – Avril 2021

* Résidents sur le territoire métropolitain de 18 ans et plus, Population des ménages, Recensement INSEE 2017

** Actifs en emploi de 18 ans et plus, Population des ménages, Recensement INSEE 2017

UN SOUS-GROUPE RESTRICTIF DES INTERVENANTS À DOMICILE PRÉSENTE DES CARACTÉRISTIQUES PLUS PROCHES DES STANDARDS ATTENDUS SUR CETTE CIBLE

Sous-groupe : intervenant qui ne fait ni du jardinage/travaux, ni de l'aide aux devoirs, dont l'activité est principale ou régulière et qui est toujours déclaré

	Ensemble	Sous-groupe
Sexe		
Homme	37%	18%
Femme	63%	80%

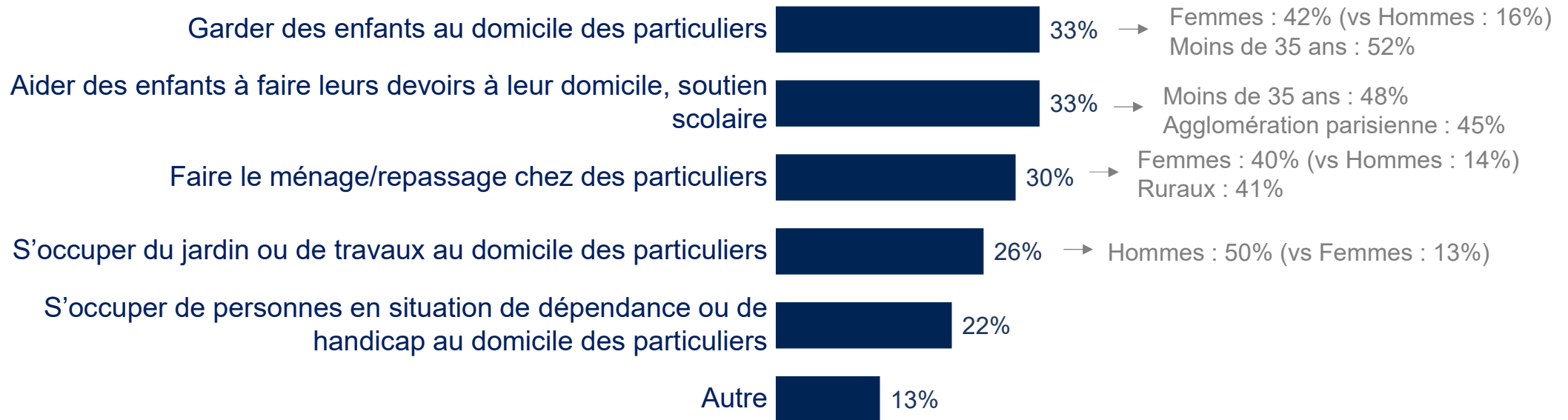
	Ensemble	Sous-groupe
Age		
Moins de 35 ans	42%	16%
35-59 ans	45%	65%
60 ans et plus	13%	19%

	Ensemble	Sous-groupe
Catégorie socio-professionnelle		
Indépendant	6%	5%
Cadre	13%	7%
Prof. intermédiaire	12%	7%
ST CSP+	32%	20%
Employé	34%	64%
Ouvrier	7%	3%
ST CSP-	41%	67%
Retraité	9%	7%
Inactif	18%	6%

LES MODALITÉS DE L'EXERCICE DE L'EMPLOI À DOMICILE

LA GARDE D'ENFANT, L'AIDE AU DEVOIR ET LE MÉNAGE SONT INDIQUÉES COMME LES PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES À DOMICILE

Question : « Vous nous avez indiqué avoir exercé une activité au domicile d'un ou plusieurs particuliers sans passer par un organisme prestataire au cours des deux dernières années. De quelles activités s'agissait-il ? »



Au moins deux types d'activités différentes : 36%
(Au moins trois types d'activités différentes : 14%)



Base : A ceux qui ont pratiqué des services à domicile

DES PROFILS TRÈS DIFFÉRENTS SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ EXERCÉ PAR LES INTERVENANTS À DOMICILE (1/2)



	Ensemble	Type d'activité				
		Ménage / repassage	Garde d'enfants	Personnes handicapées/ âgées	Jardinage / travaux	Aide aux devoirs
Sexe						
Homme	37%	7%	12%	37%	88%	41%
Femme	63%	93%	88%	63%	12%	59%
Âge						
18-35 ans	42%	26%	59%	28%	17%	48%
35-59 ans	45%	59%	32%	51%	59%	41%
60 ans et plus	13%	15%	9%	21%	24%	11%
Catégorie d'agglomération						
Rural	16%	27%	12%	15%	27%	6%
- de 20 000 hab.	12%	19%	8%	10%	19%	11%
20 à 100 000 hab.	10%	12%	11%	10%	10%	15%
+ de 100 000 hab. hors aggl. parisienne	26%	29%	21%	41%	19%	28%
Aggl. parisienne	12%	6%	15%	8%	6%	18%

 Données calculées uniquement sur les intervenants exerçant un seul type de service

DES PROFILS TRÈS DIFFÉRENTS SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ EXERCÉ PAR LES INTERVENANTS À DOMICILE (2/2)



	Ensemble	Type d'activité				
		Ménage / repassage	Garde d'enfants	Personnes handicapées / âgées	Jardinage / travaux	Aide aux devoirs
Catégorie socio-professionnelle						
Indépendant	6%	3%	0%	8%	10%	5%
Cadre	13%	2%	6%	13%	10%	26%
Prof. intermédiaire	12%	6%	15%	18%	9%	23%
ST CSP+	32%	12%	21%	39%	30%	54%
Employé	34%	61%	30%	40%	21%	25%
Ouvrier	7%	7%	8%	1%	23%	0%
ST CSP-	41%	68%	38%	41%	44%	25%
Retraité	9%	7%	6%	11%	22%	9%
Inactif	18%	13%	35%	9%	4%	12%
Revenu annuel du foyer						
Moins de 15 000 €	20%	26%	20%	21%	14%	14%
15 000€ à 24 000€	20%	25%	19%	11%	23%	19%
24 001€ à 36 000€	24%	26%	26%	35%	25%	19%
Plus de 36 000 €	25%	10%	20%	27%	32%	42%

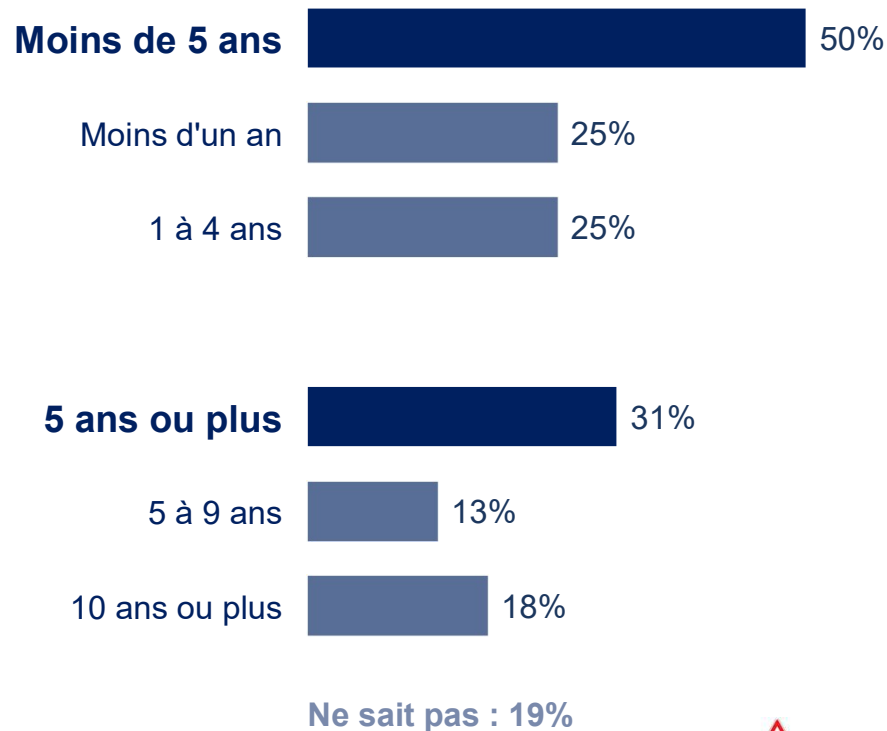
 Données calculées uniquement sur les intervenants exerçant un seul type de service



EMPLOYÉS

UNE ACTIVITÉ À DOMICILE EXERCÉE DEPUIS EN MOYENNE PRÈS DE 6 ANS

Question : « Depuis combien de temps exercez-vous cette ou ces activité(s) au domicile de particuliers ? »



5,6 ans en moyenne

Personnes pour qui il s'agit de l'activité principale : 9,1 ans

Ruraux : 7,4 ans

Activité de ménage/repassage* : 6,7 ans

Activité de garde d'enfants* : 4,7 ans

Agglomération parisienne : 4,6 ans



**Rappel : 5,6 ans pour
les particuliers employeurs**



*Données calculées uniquement sur les intervenants exerçant un seul type de service



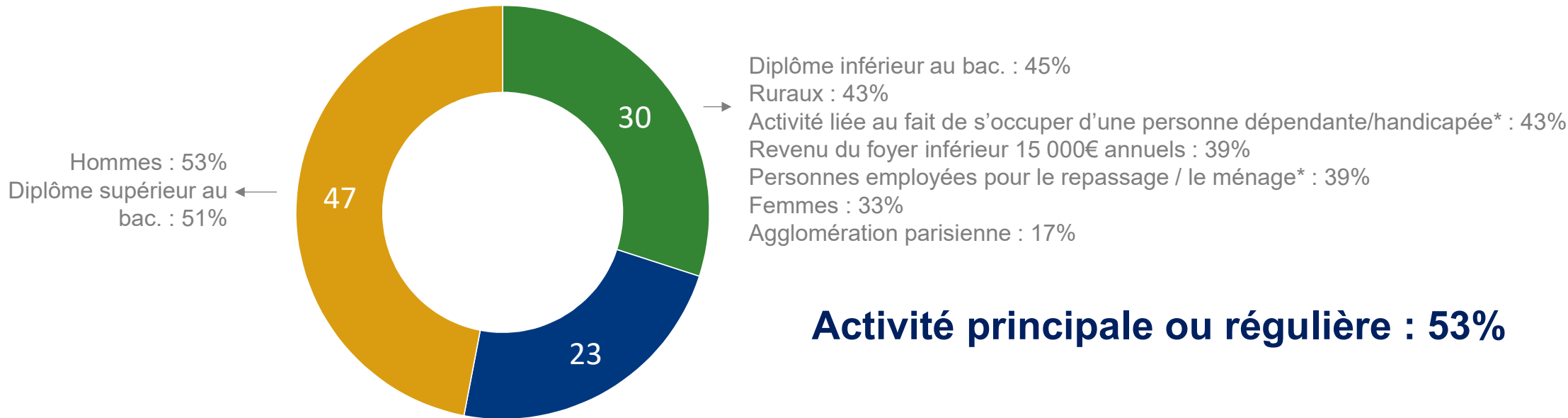
Base : A ceux qui ont pratiqué des services à domicile



EMPLOYÉS

L'ACTIVITÉ À DOMICILE EST UNE ACTIVITÉ RÉGULIÈRE DANS PLUS DE LA MOITIÉ DES CAS, ET L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DANS PRÈS D'UN TIERS

Question : « Cette activité (ou ces activités) correspond-elle à... »



Activité principale ou régulière : 53%

*Données calculées uniquement sur les intervenants exerçant seul type de service

... VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE

... UNE ACTIVITÉ RÉGULIÈRE EN COMPLÉMENT DE VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE

... UNE ACTIVITÉ PONCTUELLE



Base : A ceux qui ont pratiqué des services à domicile



DES PROFILS VARIÉS SELON L'IMPORTANCE DE L'ACTIVITÉ DES INTERVENANTS À DOMICILE (1/2)



	Ensemble	Importance de l'activité		
		Activité principale	Activité régulière en complément	Activité ponctuelle
Sexe				
Homme	37%	27%	38%	41%
Femme	63%	73%	62%	59%
Âge				
18-35 ans	42%	34%	45%	46%
35-59 ans	45%	54%	43%	39%
60 ans et plus	13%	12%	12%	15%
Catégorie d'agglomération				
Rural	16%	24%	12%	14%
- de 20 000 habs.	12%	13%	11%	12%
20 à 100 000 habs.	10%	13%	6%	11%
+ de 100 000 habs. hors aggl. parisienne	26%	29%	22%	26%
Aggl. parisienne	12%	7%	14%	14%

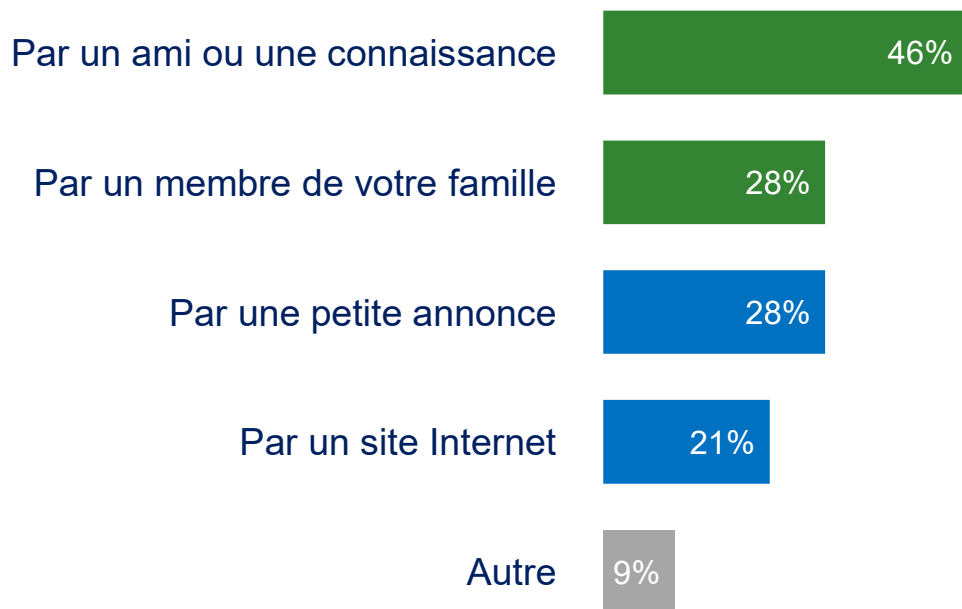
DES PROFILS VARIÉS SELON L'IMPORTANCE DE L'ACTIVITÉ DES INTERVENANTS À DOMICILE (2/2)



	Ensemble	Importance de l'activité		
		Activité principale	Activité régulière en complément	Activité ponctuelle
Sexe				
Indépendant	6%	12%	6%	3%
Cadre	13%	8%	22%	11%
Prof. intermédiaire	12%	9%	11%	15%
<i>ST CSP+</i>	32%	32%	40%	29%
Employé	34%	49%	31%	27%
Ouvrier	7%	4%	10%	7%
<i>ST CSP-</i>	41%	53%	41%	34%
Retraité	9%	5%	7%	13%
Inactif	18%	10%	12%	24%
Revenu annuel du foyer				
Moins de 15 000 €	20%	26%	16%	18%
15 000€ à 24 000€	20%	20%	19%	20%
24 001€ à 36 000€	24%	25%	21%	24%
Plus de 36 000 €	25%	18%	32%	27%

UN EMPLOI À DOMICILE LE PLUS SOUVENT OBTENU GRÂCE À SON ENTOURAGE

Question : « Comment avez-vous obtenu cet/ces emploi(s) ? »



PAR L'ENTOURAGE : 63%

Activité de jardinage/travaux* : 74%
Activité de garde d'enfants* : 70%

PAR UNE ANNONCE OU UN SITE : 41%

Activité de ménage/repassage* : 52%
Activité de garde d'enfants* : 52%
Moins de 35 ans : 52%
Ruraux : 35%



*Données calculées uniquement sur les intervenants exerçant seul type de service



Base : A ceux qui ont pratiqué des services à domicile

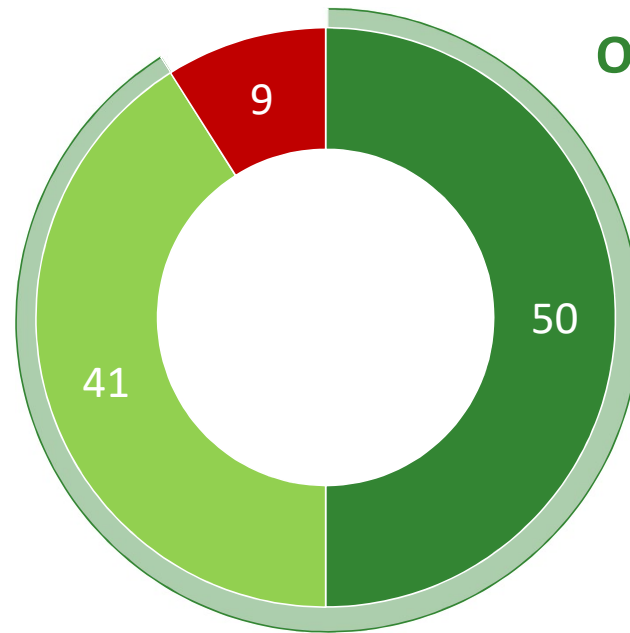
LES DROITS LIÉS À L'ACTIVITÉ À DOMICILE



EMPLOYÉS

LA GRANDE MAJORITÉ DE PERSONNES INTERROGÉES EST D'ACCORD POUR DIRE QUE LA DÉCLARATION DE L'ACTIVITÉ OUVRE DES DROITS SOCIAUX

Question : « Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante ? « Être déclaré pour son activité à domicile ouvre des droits (retraite, chômage, chômage partiel, couverture maladie, accès à des activités sociales et culturelles type « comité d'entreprise », formation professionnelle, etc.) » »



OUI : 91%

« Oui tout à fait »

- L'activité à domicile correspond à l'activité principale : 66%
- L'activité à domicile correspond à une activité ponctuelle : 40%
- Employés systématiquement déclarés : 59%
- Employés jamais déclarés : 43%

OUI, À L'ENSEMBLE DE CES DROITS

OUI, À UNE PARTIE DE CES DROITS

NON, À AUCUN DE CES DROITS



Base : A ceux qui ont pratiqué des services à domicile

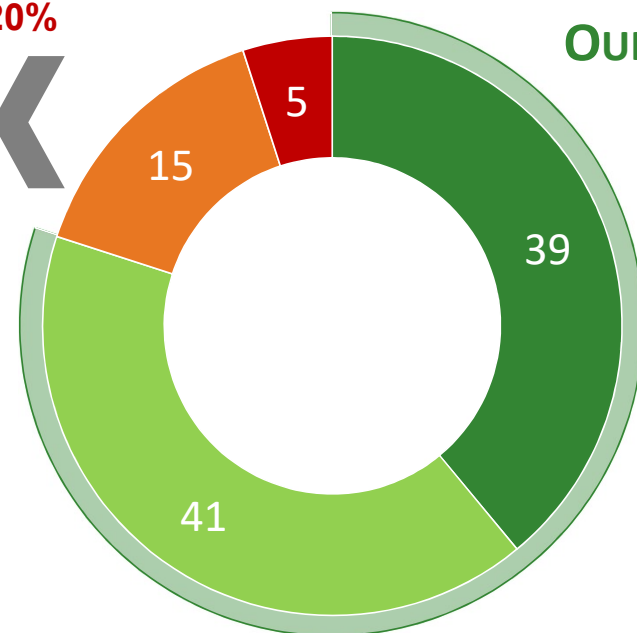
...ET L'ACQUISITION DE CES DROITS EST PERÇUE COMME UN RÉEL LEVIER POUR DEMANDER À ÊTRE DÉCLARÉ



Question : « Selon vous, est-ce que ces droits incitent les personnes exerçant une activité au domicile de particuliers à demander à leur employeur de les déclarer ? »

NON : 20%

OUI : 80%



« Oui tout à fait »

- Activité principale : 56%
- Employés systématiquement déclarés : 52%
- Activités de ménage/repassage* : 49%
- L'activité à domicile correspond à une activité ponctuelle : 28%
- Employés non déclarés ou sous déclarés : 28%

Moins de 25 ans : 33%

Employés toujours non-déclarés : 29%

Activité ponctuelle : 27%

Activité de jardinage/travaux* : 26%

Activité de garde d'enfants* : 24%



*Données calculées uniquement sur les intervenants exerçant un seul type de service

OUI, TOUT À FAIT

OUI, PLUTÔT

NON, PLUTÔT PAS

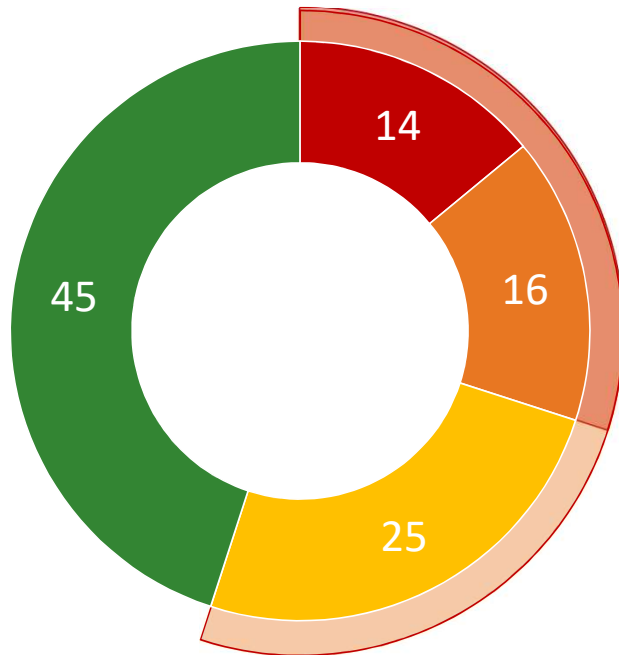
NON, PAS DU TOUT

Base : À ceux qui ont pratiqué des services à domicile et savent qu'être déclarés pour ce type d'activité ouvre des droits

LA NON-DÉCLARATION DE L'ACTIVITÉ À DOMICILE

PLUS D'UN EMPLOYÉ SUR DEUX INDIQUE AVOIR ÉTÉ SOUS-DÉCLARÉ OU NON-DÉCLARÉ AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Question : « Vous est-il arrivé au cours des deux dernières années de ne pas être déclaré pour la totalité ou une partie de votre activité à domicile ? »



OUI : 55%

DONT : TOUJOURS/SOUVENT : 30%

- Salaire horaire de moins de 5€ : 65%
- Moins de 35 ans : 46%
- Activité de moins de 10 heures par mois : 42%
- Garde d'enfants au domicile de particuliers : 40%
- Aide aux devoirs : 40%
- Exerce cette activité depuis moins de 5 ans : 35%



Rappel oui : 34% pour les particuliers employeurs



La non-déclaration est sur-représentée chez les personnes qui pratiquent...
 ... la garde d'enfants* : 40% vs 30%
 ... l'aide aux devoirs* : 40% vs 30%



*Données calculées uniquement sur les intervenants exerçant un seul type de service



Base : A ceux qui ont pratiqué des services à domicile

LE RECOURS À LA SOUS OU À LA NON DÉCLARATION VARIE SELON LE SEXE ET L'ÂGE DES INTERVENANTS INTERROGÉS...



EMPLOYÉS

	Est sous-déclaré...			Type d'activité					Activité principale ou régulière
	...toujours / souvent	...parfois	...jamais	Ménage / repassage	Garde d'enfants	Personnes handicapées/âgées	Jardinage / travaux	Aide aux devoirs	
Sexe									
Homme (37%)	38%	39%	33%	17%	17%	35%	69%	32%	32%
Femme (63%)	62%	61%	67%	83%	83%	65%	31%	68%	68%
Age									
- de 35 ans (42%)	62%	54%	22%	43%	66%	37%	38%	62%	39%
35-59 ans (45%)	28%	37%	59%	46%	27%	48%	46%	31%	49%
60 ans et + (13%)	10%	9%	19%	11%	7%	15%	16%	7%	12%

*Chiffres pour l'ensemble des particuliers employeurs interrogés

...AINSI QU'EN FONCTION DE LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



	Est sous/non-déclaré...			Type d'activité					Activité principale ou régulière
	...toujours / souvent	...parfois	...jamais	Ménage / repassage	Garde d'enfants	Personnes handicapées/âgées	Jardinage / travaux	Aide aux devoirs	
Catégorie socio-professionnelle									
Indépendant (6%)*	6%	8%	6%	7%	3%	9%	10%	7%	9%
Cadre (13%)	17%	12%	10%	8%	10%	14%	15%	19%	14%
Prof. interm. (12%)	16%	9%	11%	8%	10%	13%	10%	15%	10%
ST CSP+ (32%)	42%	29%	28%	25%	24%	38%	38%	41%	35%
Employé (34%)	18%	34%	45%	49%	31%	42%	26%	25%	41%
Ouvrier (7%)	7%	8%	6%	5%	7%	1%	15%	5%	7%
ST CSP- (41%)	25%	42%	51%	54%	38%	43%	41%	30%	48%
Retraité (9%)	8%	8%	11%	6%	4%	14%	14%	4%	6%
Inactif (18%)	25%	21%	10%	15%	34%	7%	7%	25%	7%

*Chiffres pour l'ensemble des particuliers employeurs interrogés

UNE SOUS/NON-DÉCLARATION AVANT TOUT LIÉE À DES MOTIFS FINANCIERS OU À DE L'ENTRAIDE



Question : « Quelles sont les deux principales raisons pour lesquelles vous exercez au moins de temps en temps une activité non-déclarée ? »



% AU TOTAL

Base : À ceux qui ont été sous-déclarés pour une partie de leur activité de services à domicile

Total supérieur à 100, deux réponses possibles



LES VOLUMES D'HEURES DÉCLARÉES ET NON DÉCLARÉES, TELS QU'ILS SONT INDIQUÉS PAR LES PERSONNES INTERROGÉES, SONT SENSIBLEMENT SIMILAIRES

Question : « Combien d'heures effectuez-vous en moyenne par mois pour ces activités ? »

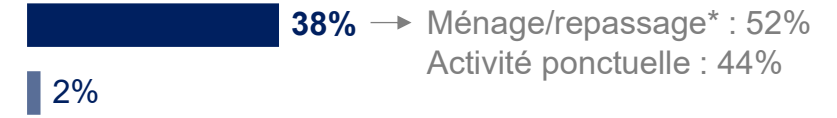
EN ÉTANT DÉCLARÉ

(sur l'ensemble des personnes pratiquant une activité à domicile)

SANS ÊTRE DÉCLARÉ

(sur l'ensemble des personnes pratiquant une activité à domicile et ayant été sous-déclarées / non déclarées)

Moins de 10 heures



Moins d'1 heure



1 à 2 heures



3 à 4 heures



5 à 9 heures



10 heures et plus



10 à 19 heures



20 à 39 heures




40 heures et plus



Ne sait pas : 36%

Ne sait pas : 35%

 *Données calculées uniquement sur les intervenants exerçant un seul type de service

...MAIS LES HEURES DÉCLARÉES SONT GLOBALEMENT UN PEU MIEUX PAYÉES QUE LES NON-DÉCLARÉES



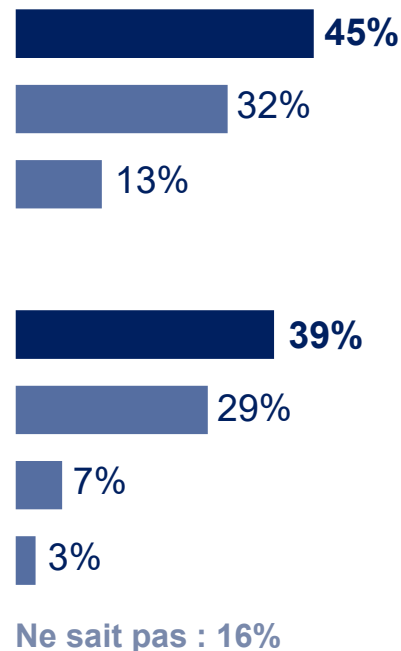
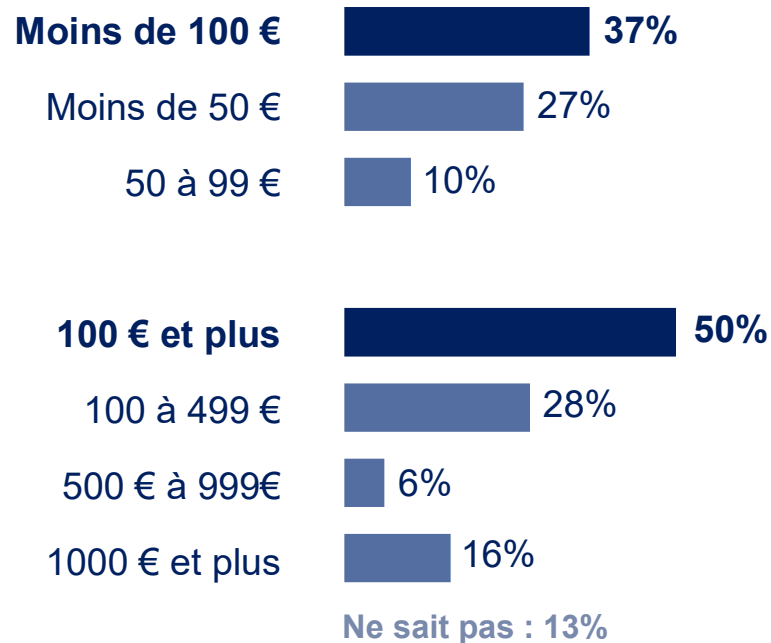
Question : « Et combien êtes-vous payé par mois, en moyenne, pour l'ensemble de ces activités au domicile de particuliers ? »

EN ÉTANT DÉCLARÉ

(sur l'ensemble des personnes pratiquant une activité à domicile)

SANS ÊTRE DÉCLARÉ

(sur l'ensemble des personnes pratiquant une activité à domicile et ayant été sous-déclarées / non déclarées)

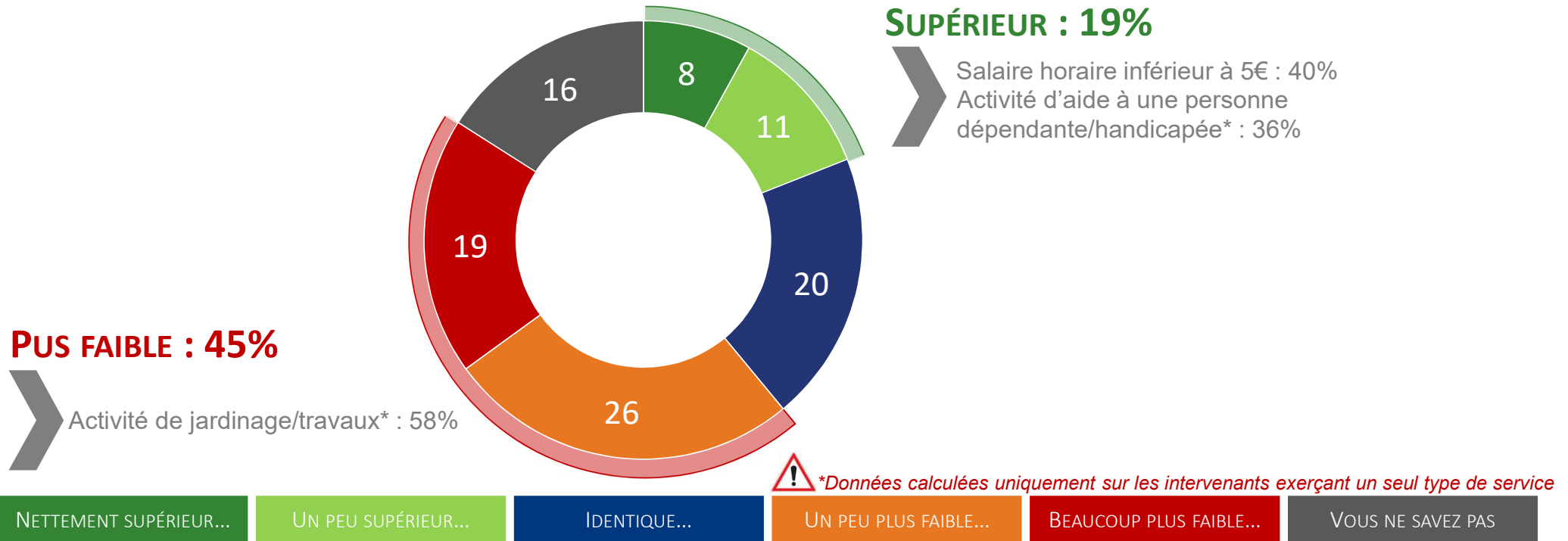




EMPLOYÉS

PRÈS D'UNE PERSONNE NON-DÉCLARÉE SUR DEUX PENSE QUE SI ELLE ÉTAIT DÉCLARÉE, SON SALAIRE SERAIT PLUS FAIBLE

Question : « Selon vous, le salaire que vous percevriez en étant déclaré serait-il ... à ce que vous percevez lorsque vous n'êtes pas déclaré ? »



Base : À ceux qui ont été sous-déclarés pour une partie de leur activité de services à domicile



UNE ACTIVITÉ À DOMICILE NON-DÉCLARÉE QUI EST EXERCÉE DEPUIS EN MOYENNE 3 ANS

Question : « Depuis combien de temps effectuez-vous une activité à domicile non déclarée ? »



Moins de 5 ans **48%**

1 an ou moins 26%

2 à 4 ans 22%

5 ans ou plus **10%**

5 à 9 ans 6%

10 ans ou plus 4%

3 ans
en moyenne



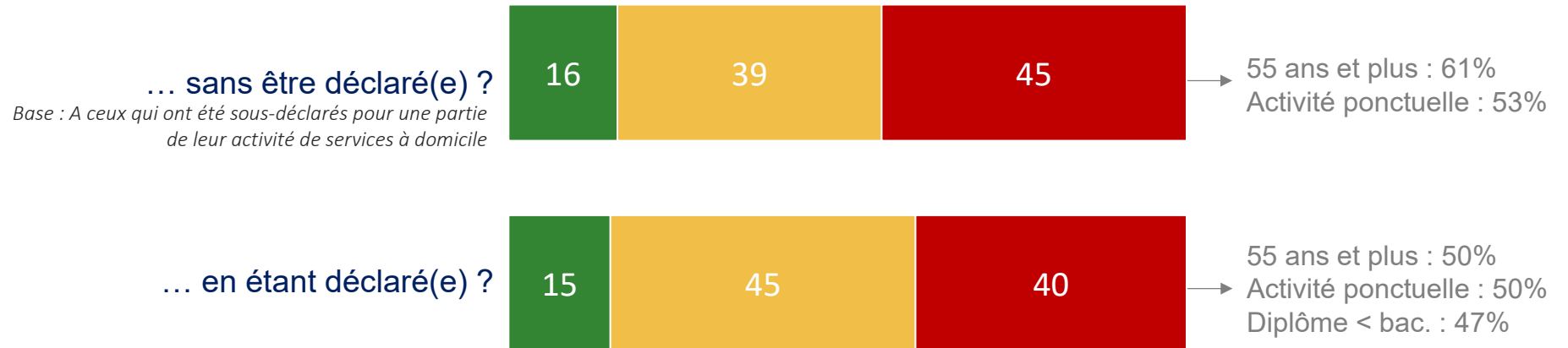
Ne sait pas : 42%



Base : À ceux qui ont pratiqué des services à domicile non déclarés

ENTRE 40 ET 45% DES INTERVENANTS DÉCLARÉS OU NON DÉCLARÉS ONT ÉTÉ AFFECTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE EN TRAVAILLANT MOINS SOUVENT QU'AUPARAVANT

Question : « Depuis la crise sanitaire, avez-vous travaillé plus souvent, moins souvent ou ni plus, ni moins souvent qu'auparavant au domicile de particuliers* [Pour faire le ménage, garder vos enfants ou s'occuper d'un membre de votre famille en situation de dépendance ou de handicap, etc.] qu'auparavant... »



Base : A pratiqué des services à domicile



EMPLOYÉS

LE REcul DE L'ACTIVITÉ NON-DÉCLARÉE EST AVANT TOUT LIÉE À UNE BAISSÉ DE LA DEMANDE DURANT LA CRISE ET À LA PEUR DU COVID

Question : « Pourquoi avez-vous moins souvent travaillé sans être déclaré au domicile de particuliers depuis la crise sanitaire ? »

A MOINS TRAVAILLÉ À DOMICILE EN GÉNÉRAL	71%	RAISONS D'ÊTRE DÉCLARÉ	5%
Moins de demande : les gens avaient moins besoin/écoles fermées/télétravail/élèves ne se déplacent plus	29%	Pour être couvert en cas de maladie/pour cotiser pour la retraite	1%
Peur du covid/Pour respecter les gestes barrière/peur de faire rentrer quelqu'un chez soi ou de se rendre au domicile des gens	12%	Pour avoir un justificatif employeur	1%
J'ai arrêté cette activité/je ne fais plus/moins de travail à domicile/je ne travaille plus hors de chez moi/difficile de se déplacer	12%	Selon la demande de l'employeur	1%
A cause du confinement, du covid (sp)	10%	C'est mon choix/je préfère être déclaré	1%
J'ai un autre emploi/ changement de métier/ autre activité à plein temps/c'était un complément	7%	Autres	1%
Les employeurs ont moins d'argent	1%	DIVERS	12%
Pas envie de porter le masque pour travailler	1%	Je fais du bénévolat	2%
Autre	1%	Pas de besoin/pas l'occasion	2%
		Pas sécurité, précaution	1%
		Autres	6%
		NE SAIT PAS/SANS RÉPONSE	12%



Base : À ceux qui ont eu répondu avoir moins travaillé sans être déclaré depuis la crise sanitaire.



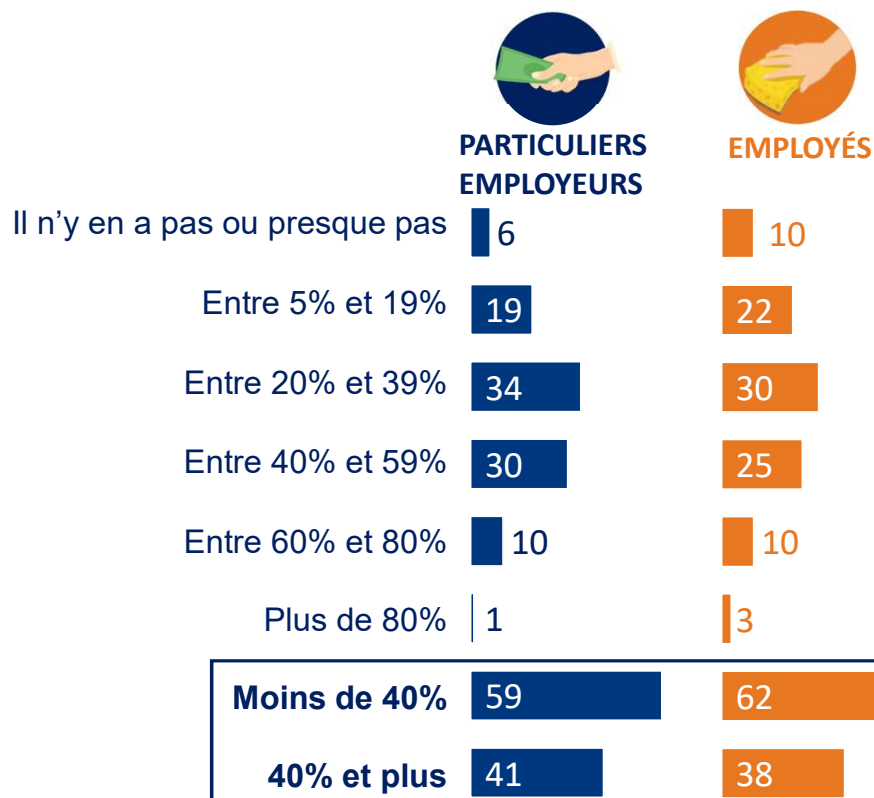
IDÉES REÇUES SUR LES PRATIQUES ET LES RISQUES LIÉS À LA SOUS-DÉCLARATION DE L'ACTIVITÉ AU DOMICILIE

3

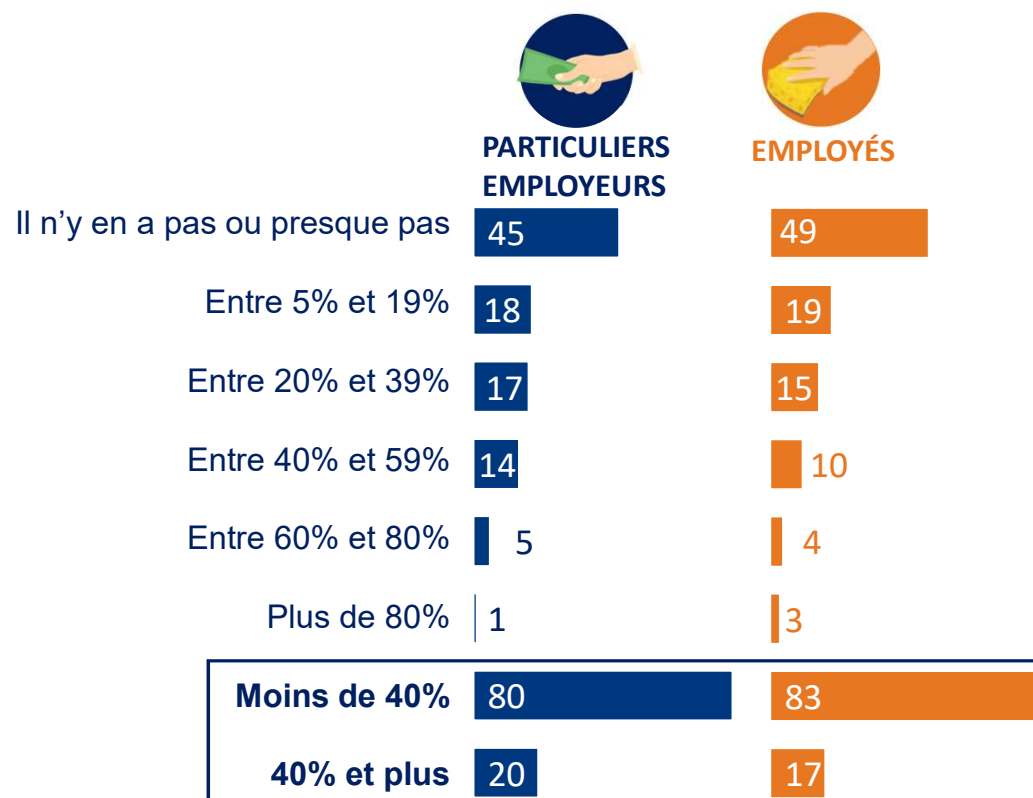
QUATRE PARTICULIERS EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS SUR DIX JUGENT QUE LA NON/SOUS-DÉCLARATION EST RÉPANDUE EN FRANCE

Question : « À votre avis, quelle est la proportion de personnes travaillant au domicile de particuliers qui ne sont pas déclarées ? »

EN FRANCE



DANS VOTRE ENTOURAGE



Base : Ensemble de l'échantillon

CEUX QUI PRATIQUENT LA NON-DÉCLARATION SONT PLUS ENCLINS À PENSER QUE CE COMPORTEMENT EST RÉPANDU...

Question : « À votre avis, quelle est la proportion de personnes travaillant au domicile de particuliers qui ne sont pas déclarées ? »

EN FRANCE



PARTICULIERS EMPLOYEURS QUI...

... ont souvent/parfois recours à la non-déclaration ... n'ont jamais recours à la non-déclaration



EMPLOYÉS QUI...

... sont toujours/souvent non-déclarés ... ne sont jamais non-déclarés

Il n'y en a pas ou presque pas	5%	7%	8%	14%
Entre 5% et 19%	16%	18%	20%	23%
Entre 20% et 39%	27%	37%	28%	30%
Entre 40% et 59%	32%	29%	29%	21%
Entre 60% et 80%	16%	8%	11%	9%
Plus de 80%	4%	1%	3%	3%
Moins de 40%	48%	62%	56%	67%
40% et plus	52%	38%	43%	33%

... QUE CE SOIT DANS LE PAYS EN GÉNÉRAL OU DANS LEUR ENTOURAGE EN PARTICULIER

Question : « À votre avis, quelle est la proportion de personnes travaillant au domicile de particuliers qui ne sont pas déclarées ? »

DANS VOTRE ENTOURAGE



PARTICULIERS EMPLOYEURS QUI...

... ont souvent/parfois recours à la non-déclaration

... n'ont jamais recours à la non-déclaration



EMPLOYÉS QUI...

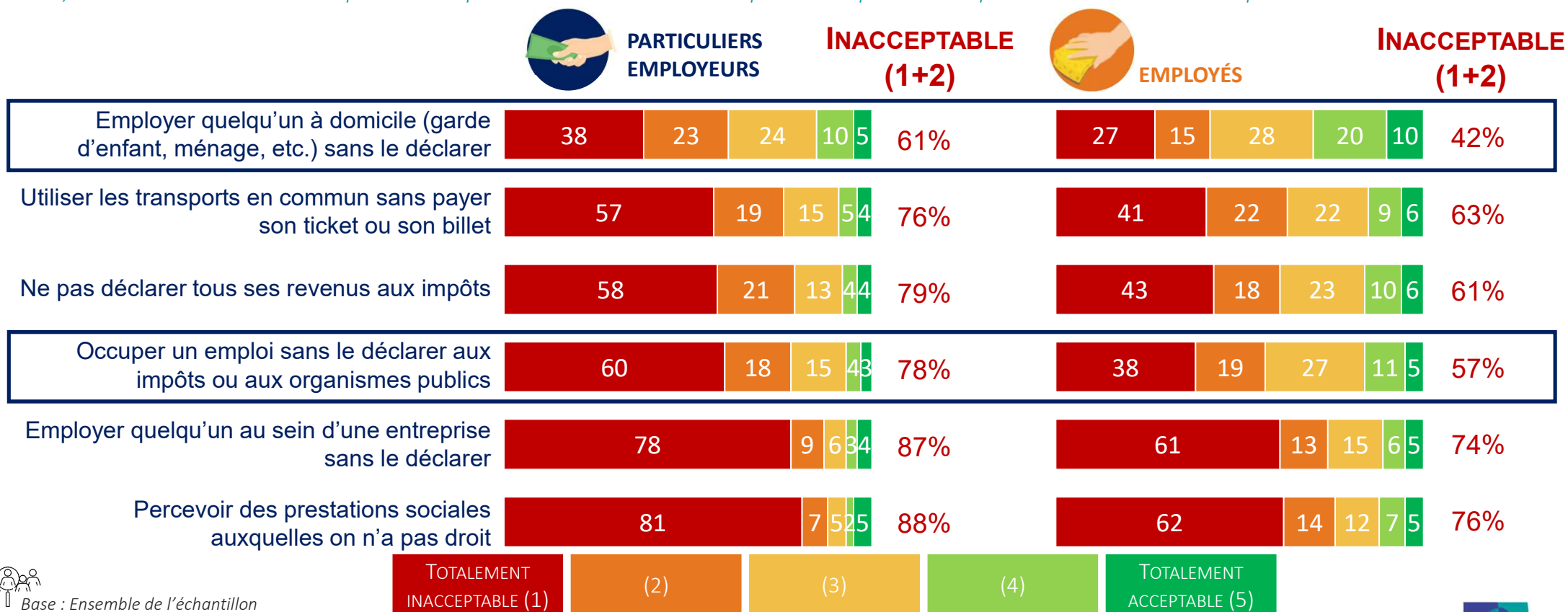
... sont toujours/souvent non-déclarés

... ne sont jamais non-déclarés

Il n'y en a pas ou presque pas	21%	55%	38%	61%
Entre 5% et 19%	20%	16%	19%	16%
Entre 20% et 39%	24%	15%	19%	12%
Entre 40% et 59%	19%	11%	13%	6%
Entre 60% et 80%	13%	3%	6%	3%
Plus de 80%	3%	0%	5%	2%
Moins de 40%	65%	86%	76%	89%
40% et plus	35%	14%	24%	11%

L'ENSEMBLE DES COMPORTEMENTS FRAUDULEUX SONT REJETÉS, MAIS LA NON-DÉCLARATION D'UN EMPLOI À DOMICILE SUSCITE LE MOINS DE CRITIQUES

Question : « Nous voudrions connaître votre avis sur certains comportements. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous me dire si vous les trouvez acceptables ou non, selon une échelle allant de 1 pour les comportements totalement inacceptables à 5 pour les comportements totalement acceptables ? »



Base : Ensemble de l'échantillon

LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA NON-DÉCLARATION SONT PLUS TOLÉRANTES ENVERS CE COMPORTEMENT

Question : « Nous voudrions connaître votre avis sur certains comportements. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous me dire si vous les trouvez acceptables ou non, selon une échelle allant de 1 pour les comportements totalement inacceptables à 5 pour les comportements totalement acceptables ? »



INACCEPTABLE (1+2)

PARTICULIERS EMPLOYEURS QUI...

EMPLOYÉS QUI...

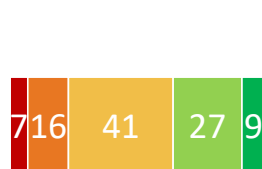
... ont souvent/parfois recours à la non-déclaration

... n'ont jamais recours à la non-déclaration

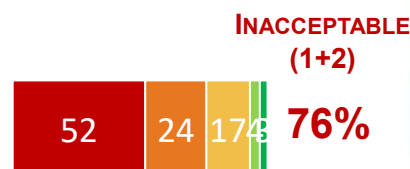
... sont toujours/souvent non-déclarés

... ne sont jamais non-déclarés

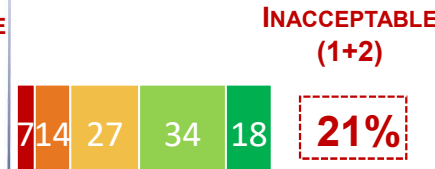
Employer quelqu'un à domicile (garde d'enfant, ménage, etc.) sans le déclarer



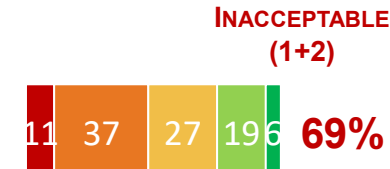
INACCEPTABLE (1+2) **23%**



INACCEPTABLE (1+2) **76%**



INACCEPTABLE (1+2) **21%**



INACCEPTABLE (1+2) **69%**

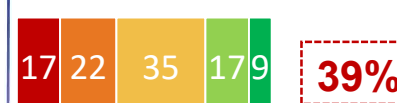
Occuper un emploi sans le déclarer aux impôts ou aux organismes publics



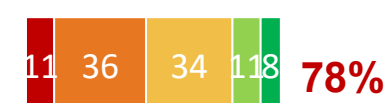
INACCEPTABLE (1+2) **56%**



INACCEPTABLE (1+2) **85%**



INACCEPTABLE (1+2) **39%**

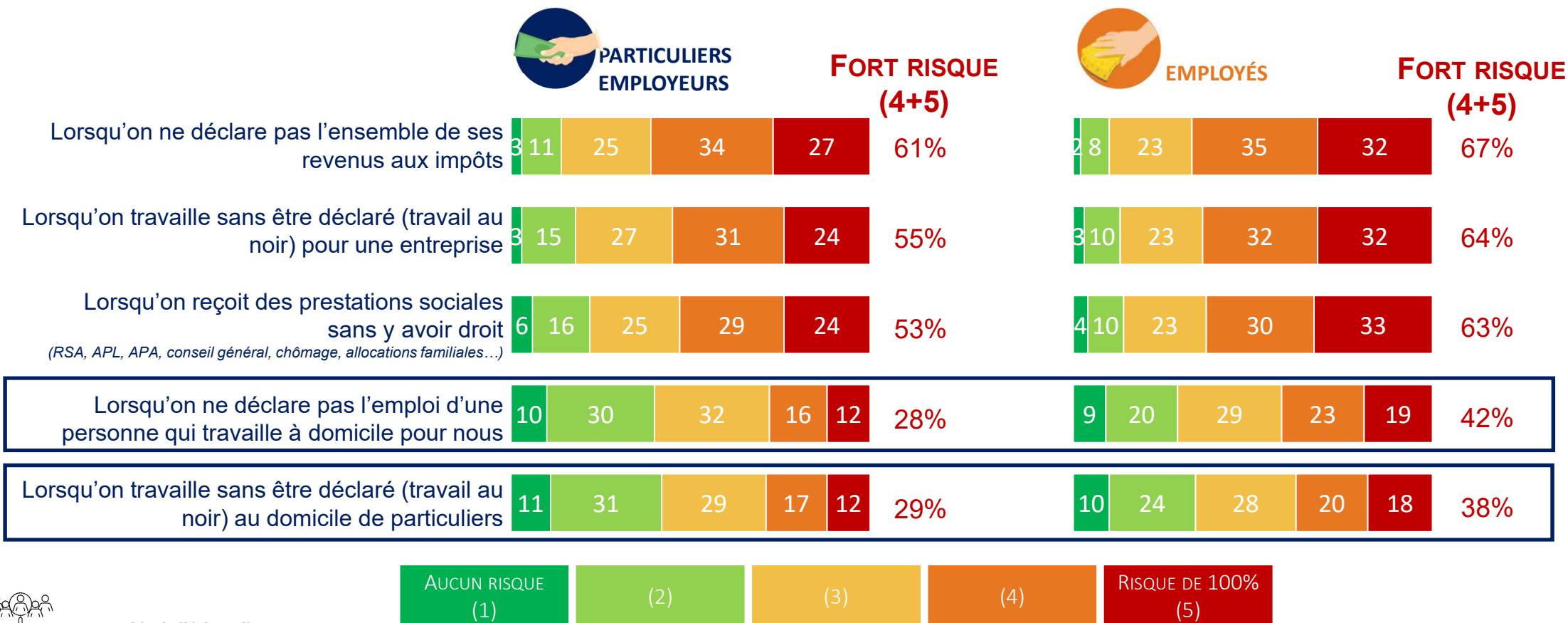


INACCEPTABLE (1+2) **78%**



LE RISQUE D'ÊTRE REPÉRÉ EN CAS DE NON-DÉCLARATION DE TRAVAIL À DOMICILE EST JUGÉ TRÈS LIMITÉ...

Question : « Selon vous, quel est le risque d'être repéré par l'administration pour chacune des situations suivantes ? »



Base : Ensemble de l'échantillon

... NOTAMMENT PAR LES INDIVIDUS DIRECTEMENT CONCERNÉS PAR CETTE PRATIQUE

Question : « Nous voudrions connaître votre avis sur certains comportements. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous me dire si vous les trouvez acceptables ou non, selon une échelle allant de 1 pour les comportements totalement inacceptables à 5 pour les comportements totalement acceptables ? »



FORT RISQUE (4+5)

PARTICULIERS EMPLOYEURS QUI...

EMPLOYÉS QUI...

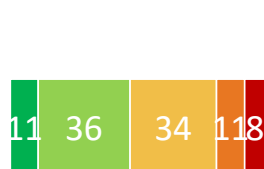
... ont souvent/parfois recours à la non-déclaration

... n'ont jamais recours à la non-déclaration

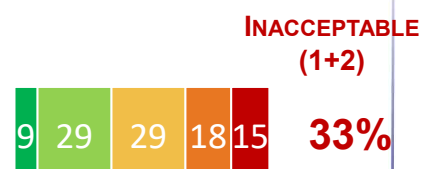
... sont toujours/souvent non-déclarés

... ne sont jamais non-déclarés

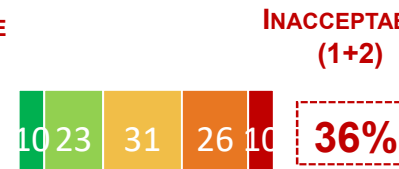
Lorsqu'on ne déclare pas l'emploi d'une personne qui travaille à domicile pour nous



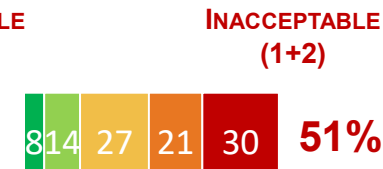
INACCEPTABLE (1+2)



INACCEPTABLE (1+2)

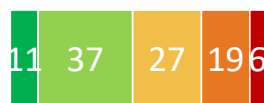


INACCEPTABLE (1+2)

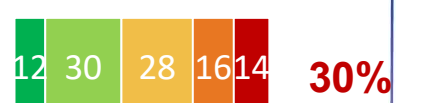


INACCEPTABLE (1+2)

Lorsqu'on travaille sans être déclaré (travail au noir) au domicile de particuliers



INACCEPTABLE (1+2)



INACCEPTABLE (1+2)



INACCEPTABLE (1+2)

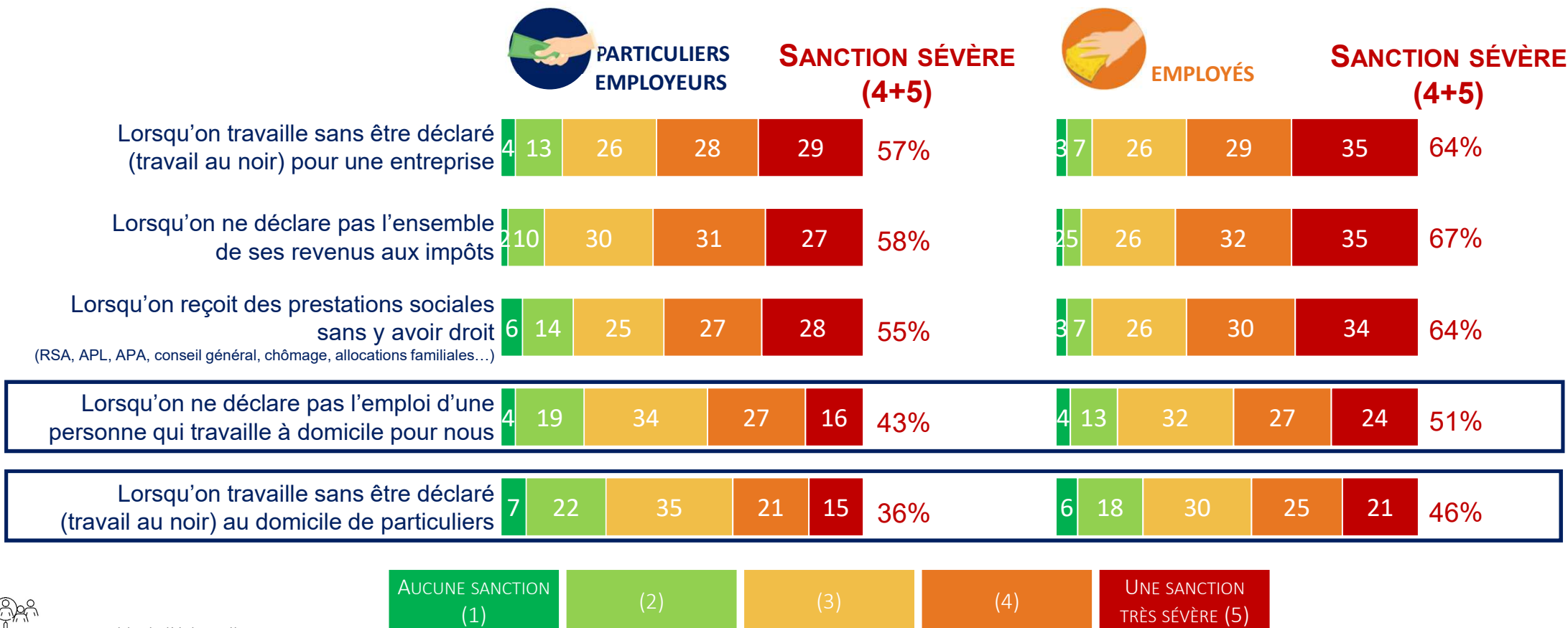


INACCEPTABLE (1+2)



LA NON-DÉCLARATION EST AUSSI LE COMPORTEMENT PERÇU COMME LE MOINS SÉVÈREMENT RÉPRIMÉ...

Question : « A votre avis, quel est le niveau de sanction par l'administration pour chacune des situations suivantes ? »



Base : Ensemble de l'échantillon

... LÀ ENCORE SURTOUT PAR LES INDIVIDUS DIRECTEMENT CONCERNÉS PAR CETTE PRATIQUE

Question : « Nous voudrions connaître votre avis sur certains comportements. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous me dire si vous les trouvez acceptables ou non, selon une échelle allant de 1 pour les comportements totalement inacceptables à 5 pour les comportements totalement acceptables ? »



SANCTION SÉVÈRE (4+5)

PARTICULIERS EMPLOYEURS QUI...

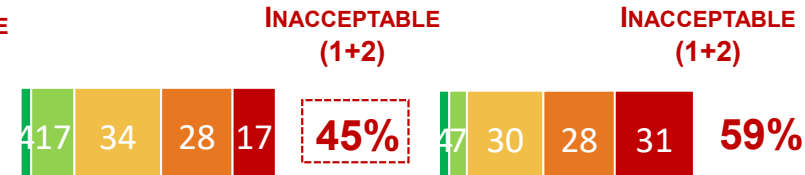
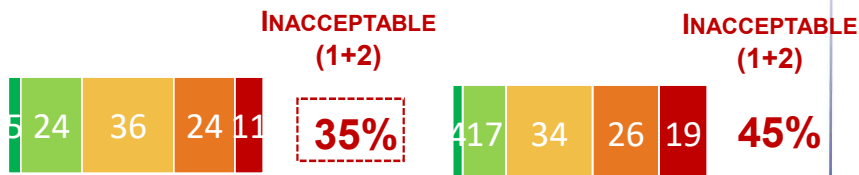
... ont souvent/parfois recours à la non-déclaration ... n'ont jamais recours à la non-déclaration



EMPLOYÉS QUI...

... sont toujours/souvent non-déclarés ... ne sont jamais non-déclarés

Lorsqu'on ne déclare pas l'emploi d'une personne qui travaille à domicile pour nous



Lorsqu'on travaille sans être déclaré (travail au noir) au domicile de particuliers



ANNEXES



NOS ENGAGEMENTS

Codes professionnels, certification qualité, conservation et protection des données

Ipsos est membre des organismes professionnels français et européens des études de Marché et d'Opinion suivants :

- **SYNTEC** (www.syntec-etudes.com), Syndicat professionnel des sociétés d'études de marché en France
- **ESOMAR** (www.esomar.org), **E**uropean **S**ociety for **O**pinion and **M**arket Research,

Ipsos France s'engage à appliquer **le code ICC/ESOMAR** des études de Marché et d'Opinion. Ce code définit les règles déontologiques des professionnels des études de marché et établit les mesures de protection dont bénéficient les personnes interrogées.

Ipsos France s'engage à respecter les lois applicables. Ipsos a désigné un Data Protection Officer et a mis place un plan de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679). Pour plus d'information sur notre politique en matière de protection des données personnelles : <https://www.ipsos.com/fr-fr/confidentialite-et-protection-des-donnees-personnelles>

La durée de conservation des données personnelles des personnes interviewées dans le cadre d'une étude est, à moins d'un engagement contractuel spécifique :

- de 12 mois suivant la date de fin d'une étude Ad Hoc
- de 36 mois suivant la date de fin de chaque vague d'une étude récurrente



Ipsos France est certifiée **ISO 20252 : Market Research par AFNOR Certification**



- Ce document est élaboré dans le respect de ces codes et normes internationales. Les éléments techniques relatifs à l'étude sont présents dans le descriptif de la méthodologie ou dans la fiche technique du rapport d'étude.
- Cette étude a été réalisée dans le respect de ces codes et normes internationales

FIABILITÉ DES RÉSULTATS : ÉTUDES AUTO-ADMINISTRÉES ONLINE

La fiabilité globale d'une enquête est le résultat du contrôle de toutes les composantes d'erreurs, c'est pourquoi Ipsos impose des contrôles et des procédures strictes à toutes les phases d'une étude.

EN AMONT DU RECUEIL

- **Echantillon** : structure et représentativité
- **Questionnaire** : le questionnaire est rédigé en suivant une norme de rédaction comprenant 12 standards obligatoires. Il est relu et validé par un niveau senior puis envoyé au client pour validation finale. La programmation (ou script du questionnaire) est testée par au moins 2 personnes puis validée.

LORS DU RECUEIL

- **Échantillonnage** : Ipsos impose des règles d'exploitation très strictes de ses bases de tirages afin de maximiser le caractère aléatoire de la sélection de l'échantillon: tirage aléatoire, taux de sollicitation, taux de participation, abandon en cours, hors cible...

- **Suivi du terrain** : La collecte est suivie et contrôlée (lien exclusif ou contrôle de l'adresse IP, pénétration, durée d'interview, cohérence des réponses, suivi du comportement du panéliste, taux de participation, nombre de relances,...).

EN AVAL DU RECUEIL

- Les résultats sont analysés en respectant les méthodes d'analyses statistiques (intervalle de confiance versus taille d'échantillon, tests de significativité). Les premiers résultats sont systématiquement contrôlés versus les résultats bruts issus de la collecte. La cohérence des résultats est aussi contrôlée (notamment les résultats observés versus les sources de comparaison en notre possession).
- Dans le cas d'une pondération de l'échantillon (méthode de calage sur marges), celle-ci est contrôlée par les équipes de traitement (DP) puis validée par les équipes études.

FIABILITÉ DES RÉSULTATS



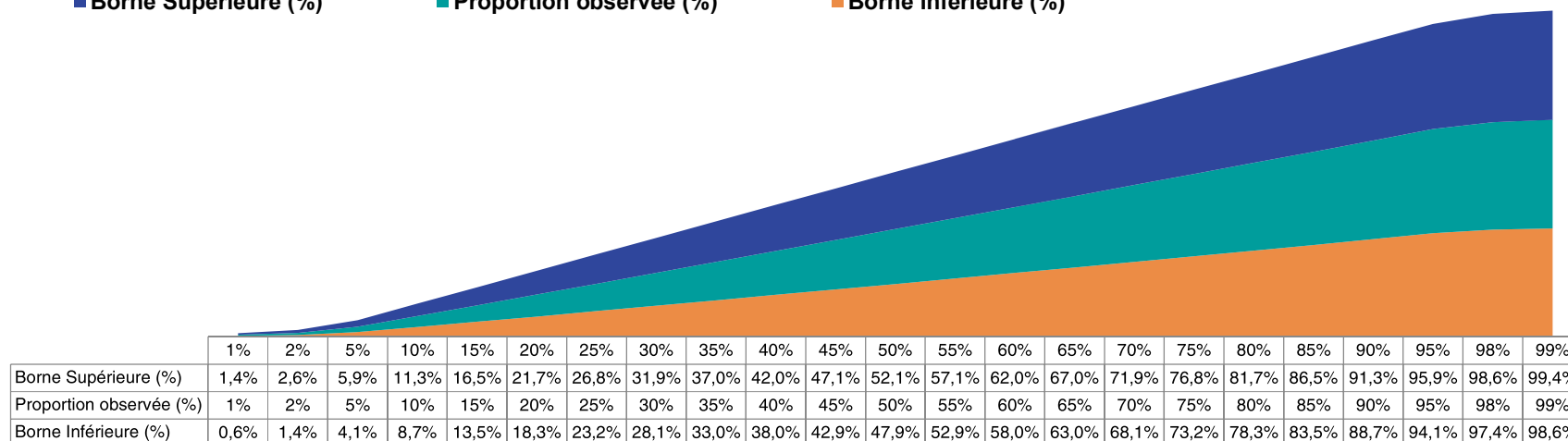
Feuille de calcul

En l'occurrence s'agissant de cette étude :

- Intervalle de confiance : **95%**
- Taille d'échantillon : **2 204**

Les proportions observées sont comprises entre :

■ Borne Supérieure (%) ■ Proportion observée (%) ■ Borne Inférieure (%)



A PROPOS D'IPSOS

Ipsos est le troisième Groupe mondial des études. Avec une présence effective sur 90 marchés, il emploie plus de 18 000 salariés et a la capacité de conduire des programmes de recherche dans plus de 100 pays.

Nos professionnels des études, analystes et scientifiques ont construit un groupe solide autour d'un positionnement unique multi-expertises – études marketing, opinion, citoyens, patients, gestion de la relation clients/employés. Nos 75 solutions sont basées sur des données primaires issues de nos enquêtes, de la surveillance des médias sociaux et de techniques qualitatives ou d'observation.

“Game Changers” – notre slogan– résume notre ambition d'aider nos 5 000 clients à naviguer plus facilement dans notre monde en profonde mutation.

Founded in France in 1975, Ipsos is listed on the Euronext Paris since July 1st, 1999. The company is part of the SBF 120 and the Mid-60 index and is eligible for the Deferred Settlement Service (SRD).

ISIN code FR0000073298, Reuters ISOS.PA, Bloomberg IPS:FP
www.ipsos.com

GAME CHANGERS

Dans un monde qui évolue rapidement, s'appuyer sur des données fiables pour prendre les bonnes décisions n'a jamais été aussi important.

Chez Ipsos, nous sommes convaincus que nos clients cherchent plus qu'un simple fournisseur de données. Ils ont besoin d'un véritable partenaire qui leur procure des informations précises et pertinentes, et les transforme en connaissances pour leur permettre de passer à l'action.

Voilà pourquoi nos experts, curieux et passionnés, délivrent les mesures les plus exactes pour en extraire l'information qui permettra d'avoir une vraie compréhension de la Société, des Marchés et des Gens.

Nous mêlons notre savoir-faire au meilleur des sciences et de la technologie, et appliquons nos quatre principes de sécurité, simplicité, rapidité et de substance à tout ce que nous produisons.

Pour permettre à nos clients d'agir avec plus de rapidité, d'ingéniosité et d'audace.

La clef du succès se résume par une vérité simple :
« **YOU ACT BETTER WHEN YOU ARE SURE*** »

*Pour prendre les bonnes décisions, il faut être sûr.

